

ÉDITION SPÉCIALE

de l'Union Démocratique du Centre • www.udc.ch • édition février 2018



Immigration massive

3

Il faut agir maintenant si nous ne voulons pas d'une Suisse à 11 millions d'habitants.



Syndicats corrompus?

5

La libre circulation n'a rien apporté de ce qui avait été promis.



Diktat de l'UE

7

Un accord-cadre nous ferait disparaître de l'échiquier international.



Limiter l'immigration

Près d'un million d'hommes et de femmes ont immigré et se sont établis en Suisse depuis l'introduction de la libre circulation des personnes. Une Suisse à 10 millions d'habitants sera bientôt une réalité – avec les conséquences dramatiques qu'on aperçoit pour notre société et notre pays. La cause: un accord totalement irréaliste conclu avec Bruxelles qui donne à plus de 500 millions de ressortissants de l'UE le droit d'immigrer en Suisse. Les citoyennes et citoyens suisses doivent corriger cette situation avant qu'il ne soit trop tard et que notre prospérité soit définitivement compromise.

Depuis l'introduction de la libre circulation complète des personnes en 2007, l'immigration en Suisse échappe à tout contrôle. Cela fait longtemps qu'elle ne répond plus aux intérêts des Suisses et des étrangers vivant dans le pays.

Non à un droit à l'immigration

Avec son initiative populaire pour une immigration modérée, l'UDC entend limiter l'immigration à un niveau raisonnable. Le but est d'interdire à la Confédération d'accor-

der la libre circulation des personnes à d'autres Etats, donc de donner à des populations entières un droit d'immigrer librement en Suisse. Il faudra à cet effet renégocier l'accord conclu avec l'UE, voir le résilier s'il n'y a pas d'autre solution.

La prospérité est menacée

Si nous n'agissons pas dès à présent, nous ne reconnaitrons bientôt plus notre pays et la prospérité acquise par le travail de plusieurs généra-

tions appartiendra au passé. Les entreprises helvétiques doivent bien entendu toujours avoir la possibilité de recruter à l'étranger les professionnels dont elles ont réellement besoin et qu'elles ne trouvent pas en Suisse. Il faut cependant que la Suisse puisse à nouveau décider souverainement du statut et du nombre d'immigrants qu'elle accepte. C'est la moindre des choses pour un Etat indépendant et c'est aussi la principale raison qui incite les Britanniques à quitter l'UE.

La libre circulation doit cesser

Voilà la seule manière de garantir que la population suisse et que chaque habitant de notre pays y trouve son compte. L'immigration de masse que nous subissons actuellement a pour effet qu'un nombre croissant de personnes doivent se partager le même «gâteau». L'initiative de limitation donne un mandat clair et net au Conseil fédéral et adresse un message explicite à l'UE: incontrôlée et nuisible, la libre circulation des personnes doit cesser.

Editorial



Chères Suissesses Chers Suisses,

Il est grand temps que notre pays reprenne le contrôle de l'immigration sur son territoire et la limite à un niveau raisonnable. Or, l'accord conclu avec l'UE sur la libre circulation des personnes accorde à plus de 500 millions de citoyens de l'UE le droit d'immigrer et de s'établir en Suisse. Hormis la Suisse, aucun Etat indépendant du monde n'a signé un tel accord avec presque un continent entier. Après plus de dix années d'immigration de masse qui n'a apporté aucun gain de prospérité aux citoyens, nous avons atteint un point où le peuple doit prendre une décision définitive en répondant aux questions suivantes: pouvons-nous encore supporter et financer une immigration aussi énorme et ne devrions-nous pas adopter une politique d'immigration moderne et adaptée à nos besoins?

Des Etats performants comme le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis ou

Suite à la page 2



Edition spéciale
du canton de Neuchâtel

Editorial

Suite de la page 1

encore la Grande-Bretagne, lorsqu'elle aura quitté l'UE, contrôlent et limitent de manière autonome l'immigration sur leur territoire. Jamais il ne leur viendrait à l'idée de céder cette compétence à des Etats tiers.

Avec notre initiative sur la limitation, nous donnons au Conseil fédéral le mandat de renégocier la libre circulation des personnes avec l'UE et nous empêchons qu'un accord du même genre puisse être conclu à l'avenir. Pour conforter la position du Conseil fédéral dans les négociations avec l'UE, il faut qu'une décision du peuple le contraigne de résilier l'accord si aucune autre solution satisfaisante ne peut être trouvée. Grâce à votre signature, Chères Concitoyennes et Chers Conci-toyens, vous donnez au peuple suisse d'être du côté des nations modernes et souveraines qui veillent à une immigration contrôlée et modérée sur leur territoire. Voilà la seule manière d'empêcher que la population de notre pays franchise bientôt le seuil des dix millions d'habitants et que nous soyons confrontés à des problèmes énormes, notamment à cause du financement des infrastructures, de la hausse des coûts du social et de la santé, ou encore en raison de la chute du niveau scolaire en raison d'une trop forte proportion d'étrangers dans les salles de classe.

Avec cette «Edition spéciale» l'UDC veut informer la population directement, ouvertement et honnêtement. Nous vous prions d'assumer vos responsabilités et de signer cette initiative afin d'assurer également à nos enfants un avenir prospère.

Albert Rösti

Albert Rösti,
Président de l'UDC Suisse

Le saviez-vous?

Parallèlement au fiasco de la construction européenne et celui de sa défense, on observe le retour d'un certain nationalisme en Europe et le réarmement massif des Etats-Unis, de la Chine, de la Turquie, etc. C'est ainsi que, dans ce contexte, la Suisse articule avec pragmatisme sa sécurité nationale. Elle met notamment en place le Développement de l'armée au début 2018, un service de renseignement revisité ainsi que l'acquisition de nouveaux avions de combat. Avec la récente augmentation du budget de notre défense, des pas indispensables sont en train de se concrétiser pour une sécurité nationale crédible.



Denis Rubattel,
député au Grand
conseil vaudois

Impressum

ÉDITION SPÉCIALE est une publication de l'Union démocratique du centre UDC | tirage : 92'778 exemplaires
Edition et rédaction : UDC Suisse, Secrétariat général |
Case postale : 3001 Berne | Tél. 031 300 58 58 | Fax : 031 300 58 59 | info@udc.ch | www.udc.ch | Conception et graphiques : GOAL AG für Werbung und Public Relations, |
Crédits photos : iStockphoto, 123rf.com, KEYSTONE AG, admin.ch, parlament.ch, UDC Suisse, | caricatures : Lupo |
Imprimerie : DZZ Druckzentrum Zürich AG.

Attention : ce journal n'est ni une publicité, ni une réclame, mais une information politique. Il doit donc être déposé également dans les boîtes aux lettres munies d'un autocollant refusant la publicité. Merci de votre compréhension.

La démocratie n'est pas un cadeau du ciel!

La démocratie est un acquis que nous devons défendre tous ensemble et en permanence. A une époque où nous sommes exposés chaque heure, voire chaque minute, à des nouvelles alarmantes provenant du monde entier, il est particulièrement important que nous ne perdions pas de vue nos valeurs qui ont fait la force de la Suisse. Le droit des citoyennes et des citoyens de voter au niveau communal, cantonal et fédéral, le droit d'élire les parlements et les gouvernements n'est pas un cadeau du ciel. C'est précisément ce système de la démocratie directe qui est au cœur de l'histoire à succès de la Suisse et qu'il faut défendre chaque jour.

Sécurité et fiabilité

La sécurité des habitants est d'une importance capitale pour un petit pays indépendant comme la Suisse. En tant que membre du Conseil national, j'ai l'occasion de participer à un grand nombre de manifestations et de rencontres à divers endroits. La diversité des êtres humains et des régions de Suisse m'a fait comprendre une chose : notre pays fonctionne plutôt bien. Les générations qui ont précédé la mienne ont fait les bons choix et n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire avancer notre pays au caractère si unique. Il ne s'agit pas de fermer les yeux devant les dysfonctionnements qui existent également en Suisse, mais je vous invite tout de même à réfléchir en vous demandant pourquoi notre pays est si prospère. Vous arriverez comme moi à la conclusion que la sécurité, la fiabilité, la gratitude et la modestie sont des facteurs aussi importants que la défense de la démocratie directe.

La démocratie directe est menacée

La Suisse se distingue des autres Etats par son système de démocratie directe. C'est notamment grâce à elle que nous avons relativement peu de chômage, une économie saine, des impôts modérés, d'excellentes institutions de for-

mation et des entreprises novatrices. En faisant la démonstration des effets positifs de la démocratie directe, la Suisse est involontairement une épine dans le pied des dirigeants de l'UE. Et c'est pourquoi ces derniers pressent la Suisse d'entrer dans l'UE ou du moins d'accepter automatiquement la législation de l'UE. La majorité du gouvernement et du parlement au niveau fédéral soutient ces efforts tout en sachant que cet alignement sur l'UE sonnerait le glas de la démocratie directe.

La responsabilité individuelle est à la base de notre succès

La grande majorité des citoyennes et des citoyens ne sont pas sous les feux de la rampe, mais ce sont ces femmes et ces

« La Suisse se distingue des autres Etats par son système de démocratie directe. »



Nos traditions démocratiques sont mal perçues par le mastodonte bureaucratique qu'est l'UE. Nous devons donc veiller à les préserver.

les associations et sociétés, dans le cercle de leurs amis, à l'armée ou dans leur

commune. Le plus souvent, cet engagement et ce travail en faveur de la collectivité sont bénévoles. Très souvent ces personnes occupent même plusieurs fonctions. Elles ont compris que le bon fonctionnement de notre société ne dépend pas de quelques personnalités individuelles, mais de l'esprit communautaire de chacun de ses éléments. Je veux donc dire un grand merci à toutes ces

« La Suisse est involontairement une épine dans le pied des dirigeants de l'UE »

femmes et à tous ces hommes qui s'engagent sans chercher un profit personnel au service de la société et du bien commun dans les partis politiques, dans les conseils communaux, dans les sociétés sportives et les paroisses, dans divers groupes et organisations. Ils sont les vrais animateurs de notre société. Leur engagement a donc besoin de la démocratie directe, d'une économie performante et de sécurité.

Jean-Pierre Grin,
conseiller national,
Pomy (VD)



Plus de diversité médiatique pour plus de démocratie

Les radios locales existent depuis 35 ans. Internet est populaire depuis près de 30 ans. Facebook a été fondé il y a 14 ans. La politique médiatique suisse passe complètement à côté de ce développement technologique: au lieu de faciliter la concurrence, elle encourage l'expansion de la SSR. Un développement fatal pour la diversité médiatique.

La SSR est devenue une vache sacrée au Palais fédéral. Ses 7 chaînes de télévision et 17 chaînes de radio provoquent de fortes distorsions sur le marché. L'autorité fédérale ne veut pas le savoir, tout comme elle ignore sciemment que la dominance commerciale de la SSR étouffe nombre d'entreprises privées et fait perdre des emplois. L'UDC a régulièrement critiqué cette politique hypocrite et s'est engagée pour plus de diversité médiatique et d'équité.

Discussion étouffée dans l'œuf

Depuis de nombreuses années le Conseil fédéral et la majorité du Parlement refusent d'ouvrir un débat réel sur le service public. Dans son rapport sur cette thématique, le gouvernement demandait à la SSR de se distinguer plus clairement des chaînes privées et de se concentrer sur son mandat clé. Des déclarations dont l'hypocrisie est démasquée par le projet de nouvelle concession de la SSR: l'autorité politique encourage désormais officiellement l'expansion de la SSR sur internet et dans le domaine du divertissement. Qui plus est, elle lui donne de nouvelles possibilités publicitaires. La SSR s'éloigne de son mandat de service public. Aujourd'hui, elle exploite 108 comptes Facebook et 42 canaux Youtube. Un développement inquiétant pour la diversité médiatique.

Pour un service public ciblé

L'UDC soutient l'idée d'une desserte médiatique de base au niveau fédéral. Ce service public doit cependant obéir au principe de la subsidiarité. En clair, la SSR n'a pas à réinventer des programmes proposés par le secteur privé. Le service public dont est mandatée la SSR doit se concentrer sur des productions que les entreprises privées ne peuvent ou ne veulent pas offrir. Les services d'information, les productions culturelles suisses et les grandes manifestations qui dépassent les moyens des chaînes privées doivent être du ressort de la SSR, mais non pas des jeux télévisés ou des émissions de télé-réalité que le secteur privé peut et souhaite offrir.

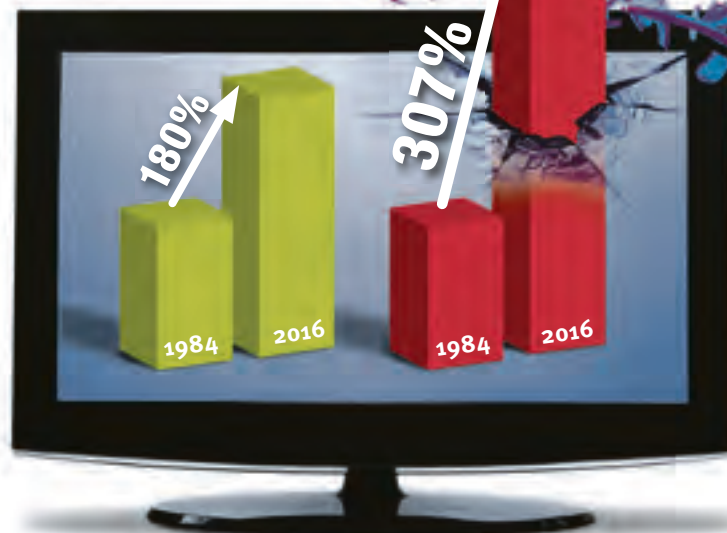
« Aujourd'hui, la SSR exploite 108 comptes Facebook et 42 canaux Youtube. Un développement inquiétant. »

L'initiative «No Billag» clarifie cette situation en privatisant la SSR. Elle va loin, mais elle est sans doute salutaire. Le Conseil fédéral s'entêtant à maintenir le statu quo, je voterai oui le 4 mars prochain. Une privatisation totale vaut mieux qu'une expansion constante des médias d'Etat qui serait fatale pour la démocratie.

+180% Augmentation des salaires

3x plus cher

Les coûts de la très onéreuse SSR ont triplé depuis 1984!



Alors que le budget de la SSR a plus que triplé, il y a de moins en moins d'argent dans le porte-monnaie des citoyennes et des citoyens. Pourtant, des employés de la SSR sont exemptés de redevance.

Gregor Rutz, Conseiller national,
Entrepreneur, Zürich



Bientôt une Suisse à 11 millions d'habitants?

Sans contrôle et sans limitation de l'immigration, la Suisse sera étouffée par la surpopulation. Les 10 à 11 millions habitants pronostiqués seront insupportables pour notre pays.



Céline Amaudruz,
Vice-présidente de l'UDC
conseillère nationale,
Genève

La Suisse compte aujourd'hui 8,5 millions d'habitants. Elle en avait 1,7 million il y a deux siècles, 3,2 millions en 1900 et 7,2 millions en l'an 2000. Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes en 2002, la population s'est accrue de 17% et la proportion d'étrangers a atteint 25% malgré une naturalisation forcée de 40 000 personnes en moyenne annuelle. L'Office fédéral de la statistique prévoit pour l'année 2035 une population résidente de 10 millions d'individus. «Avenir Suisse» estime même qu'il serait judicieux de se préparer à 11 millions d'habitants. Sincèrement, je n'ai aucune envie d'une telle Suisse. Je vais au contraire me battre pour que mon pays ne soit pas totalement submergé, pour que nous ne nous réveillions pas un beau matin comme étrangers dans notre propre pays.

« Les zones naturelles qui nous permettent de nous ressourcer se rétrécissent comme peau de chagrin. »

Nous sommes à l'étroit en Suisse

Une comparaison: la Suisse compte aujourd'hui à peu près le même nombre d'habitants que notre voisin de l'est, l'Autriche. Mais ce pays à une superficie deux fois plus grande et, bien qu'il soit également traversé par les Alpes, l'espace habitable y est beaucoup plus grand qu'en Suisse. Nous vivons aujourd'hui déjà très à l'étroit dans notre pays. Les zones naturelles qui nous permettent de nous ressourcer se rétrécissent comme peau de chagrin. Trop d'habitants égale moins de qualité de vie. La constante immigration de masse que nous subissons dépasse nos possibilités.

Une émigration serait utile

Il serait utile et raisonnable de non seulement stopper l'immigration, mais aussi de veiller à une émigration significative. Nous y gagnerions tous de la place. Moins d'habitants signifie aussi moins de bouchons sur les routes et moins de trains bondés. On trouverait à nou-

veau des places de parc dans les villes et les files devant les cinémas, les shops Swisscom ou les centres commerciaux seraient moins longues. Les Suissesses et les Suisses de plus de 50 ans n'auraient plus à craindre pour leur emploi. Les enfants seraient moins nombreux dans les classes d'école, donc mieux suivis.

Il faut agir maintenant

En bétonnant notre pays pour accueillir 10 ou 11 millions d'habitants, nous détruisons notre base vitale. La Suisse se distingue encore par des paysages exceptionnels que des foules de touristes viennent admirer. La prospérité dépend de la productivité et de la croissance économique par habitant. Or, sur ce point, nous perdons un terrain considérable depuis que nous avons conclu la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Et depuis que notre système d'asile est abusé et ridiculisé par des dizaines de milliers de faux réfugiés arrivant d'Afrique et d'Orient. Il est grand temps d'agir. Reprenons possession de notre pays!

Maîtriser la libre circulation des personnes

Jusqu'à récemment encore, le principe élémentaire de la démocratie suisse faisait l'unanimité: c'est la volonté de la majorité qui l'emporte. Les choses ont brutalement changé depuis la violation de la Constitution en 2016. Cette année-là, la majorité du Parlement a refusé d'appliquer l'initiative contre l'immigration de masse qui avait été approuvée par la majorité du peuple et des cantons. L'initiative sur la limitation a été lancée pour mettre définitivement fin à la démesure de la libre circulation des personnes.

Depuis l'introduction de la libre circulation complète des personnes avec l'UE en 2007, nous subissons année après année une immigration moyenne nette de 55 000 personnes en provenance de l'UE. Cela signifie, pour utiliser une image, que chaque année une ville de la taille de celle de Bienne sort de terre en Suisse. La Suisse ne peut à la longue supporter ce développement qui a des conséquences désastreuses pour notre pays: baisse de la qualité de vie, stress provoqué par la promiscuité, surcharge des infrastructures, bétonnage de nos beaux paysages, pillage des institutions sociales, éviction des travailleurs âgés qui sont poussés au chômage.

Une gestion autonome s'impose

L'initiative sur la limitation exige, premièrement, une base constitutionnelle permettant à la Suisse de régler de manière autonome l'immigration sur son territoire et interdit, deuxièmement, au niveau constitutionnel la démesure de la libre circulation des personnes. Les accords internationaux ne pourront plus contrevenir à ce principe.

Stopper l'immigration de masse!



Signez maintenant l'initiative de limitation.

Une politique d'immigration moderne

Cette initiative exige en plus que l'accord sur la libre circulation des personnes soit aboli par la voie de la négociation au plus tard une année après l'acceptation de l'initiative par le peuple et les cantons. Si cette voie s'avère impossible, le Conseil fédéral devra résilier l'accord en l'espace d'un mois supplémentaire. Seule l'initiative sur la limitation permet à la Suisse de mener à nouveau une politique d'immigration moderne, une politique qui ne répond pas seulement aux intérêts de l'UE, mais aussi à ceux de la Suisse.



Natalie Rickli,
conseillère nationale,
consultante en communication,
Winterthur (ZH)



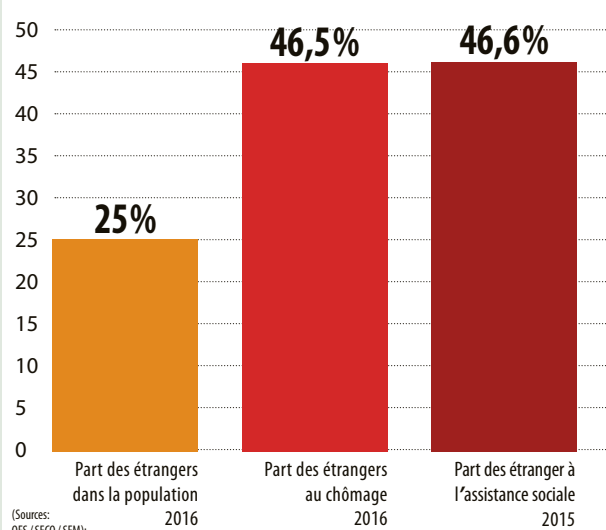
Michael Buffat,
conseiller national,
Vuarrens (VD)

Jamais encore la proportion d'étrangers dans la population résidente de Suisse n'a été aussi importante. La part de 25% d'étrangers qu'affiche la Suisse est deux fois plus élevée que dans tous les autres pays d'Europe, exception faite du Luxembourg. Malgré les lourdes conséquences de l'immigration incontrôlée, l'élite politique et économique de Suisse continue de considérer la libre circulation des personnes comme une vache sacrée.

La proportion d'étrangers profitant de nos institutions sociales dépasse largement la part de ces derniers dans la population totale. Pourtant, les défenseurs de la libre circulation des personnes ne cessent de clamer que seules des personnes hautement qualifiées et ayant conclu un contrat de travail viennent en Suisse.

La réalité est différente: depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, une masse de ressortissants de l'UE non qualifiés cherchent à décrocher un emploi dans le pays à haut salaire qu'est la Suisse. Et c'est sans compter les nombreux immigrants extra-européens à la recherche d'un emploi. Si nos œuvres sociales sont si fortement mises à contribution, c'est parce que les immigrants ne s'intègrent pas – n'en déplaise aux rêveurs socialistes. Les sommes énormes d'argent des contribuables dépensées au titre des «mesures d'intégration» n'y changent pas grand-chose. Dans la réalité, l'intégration se heurte à l'absence de connaissances linguistiques, au manque de qualification ou tout simplement à l'absence de volonté de s'intégrer. Plus de 25% des rentiers AVS étrangers touchent des prestations complémentaires alors

Proportions d'étrangers vivant des institutions sociales suisses (chiffres en %)



que seul 11% des Suisses en bénéficient. L'UDC est la seule force politique qui s'oppose à ce dangereux développement et qui se bat pour assurer la prospérité et le bon fonctionnement du système social, également pour les générations à venir.

Nos PME étouffent sous les taxes

J'ai décidé de m'engager parce que la politique reste le moyen le plus efficace de faire entendre sa voix et ses idées. Lorsque vous êtes directeur d'une entreprise de transports ou de voyages en autocars, vous vous apercevez que les décisions qui sont prises ont une influence directe sur vos activités au quotidien. J'en veux pour preuve la stratégie énergétique et la politique des transports qui sont régulièrement prétextes à de nouvelles taxes. Mon engagement est axé sur la défense des PME qui font la

force de notre pays, mais aussi celle du citoyen, pour qui je m'emploie à combattre toutes nouvelles charges financières. Tous ces impôts déguisés appauvrissent le peuple et c'est à chaque fois une perte supplémentaire de son pouvoir d'achat. J'ai trouvé à l'UDC des gens qui défendent ces mêmes valeurs. De mûres réflexions n'ont fait que conforter mon idée que l'UDC était le parti qui défendait le mieux les PME et le citoyen contribuable, c'est pourquoi j'y ai adhéré.



Jean-Daniel Chardonens est un entrepreneur actif dans le monde du transport à Fétigny (FR)

La liberté, raison d'être de l'Etat

Les Suissesses et les Suisses savent que la liberté est le bien le plus précieux de leur pays. Aussi s'opposent-ils avec détermination à toute atteinte aux droits démocratiques exceptionnels qu'ils possèdent. Voilà qui explique aussi leur refus catégorique d'un accord-cadre institutionnel qui impose à la Suisse la reprise automatique de droit UE et sa subordination à la Cour de justice UE (CJUE). Un tel traité signifierait la fin de la voie bilatérale, puisque la Suisse serait contrainte d'appliquer chez elle le droit UE. Le souverain helvétique, donc le peuple suisse, serait privé de son pouvoir et son autodétermination serait limitée aux domaines tolérés par la CJUE.

La statistique nous indique pour la Suisse une performance économique de 80 000 francs par habitant et par an. Ce résultat exceptionnel est réalisé sur seulement 7,5% de la superficie habitable totale du pays et sur 36% de sa superficie agricole. Le produit intérieur brut de la Suisse atteint ainsi 660 milliards de francs par an. Comment cela est-il possible? Selon le «Nation Brands Index 2017», la Suisse se place au 8^e rang de ce palmarès de 50 nations industrialisées. Ce classement est le fruit d'exceptionnelles performances économiques et d'exportation, d'une grande force novatrice, d'un contexte économique favorable aux entreprises et d'un système de formation axé sur la performance et la formation duale. Enfin, notre pays est apprécié en raison de ses merveilleux paysages, de personnalités exceptionnelles se distinguant dans le domaine public et privé mais surtout, en raison de ses citoyennes et citoyens.

Entre admiration et jalousie

Ce succès est-il réellement perçu? Paul Seger, ancien ambassadeur suisse auprès des Nations Unies (2010-2015) à New York, a fait le constat suivant: «Lorsque je lis et j'écoute les médias suisses, j'ai l'impression que nous sommes beaucoup plus critiques à l'égard de nous-mêmes que ne le sont les étrangers. Je crois que la Suisse a un énorme besoin d'harmonie. (...) J'ai la chance de représenter un pays dont je peux répondre totalement.»

L'ambassadeur Nicolas Bideau, responsable de «Présence Suisse», institution chargée de soigner l'image de la Suisse en appliquant la stratégie de communication du Conseil fédéral, a fait l'observation suivante: «La stabilité politique et économique ainsi qu'un environnement intact font de la Suisse la belle-fille exemplaire du monde occidental.» Et, plus loin: «L'image de la Suisse est excellente – un peu comme celle d'une première de classe que l'on admire, que l'on jalouse parfois et à laquelle on joue volontiers un tour quand s'en offre l'occasion.» Quelques exemples pour illustrer ce propos: la feuille britannique «The Independent» a titré en 2007 «La Suisse, le cœur de l'obscurité européenne?».

«**La Suisse, notre patrie, qui était encore il y a deux siècles une terre d'émigration, agit dans la conscience de sa responsabilité, de manière prudente et prévoyante, mais en toute indépendance et souveraineté.**»

A la même époque on a pu lire dans le magazine allemand «Spiegel» que la Suisse était une démocratie «au bord de la crise nerveuse». Deux ans plus tard le journal américain «Los Angeles Times» s'est demandé «Qui a besoin de la Suisse?» alors qu'en 2010 le magazine américain «Newsweek» a annoncé péremptoirement «La fin de la Suisse». Dans le magazine autrichien «Kurier» on pouvait lire ce qui suit: «Les Confédérés suscitent la grogne au



Indépendance, fédéralisme, souveraineté et autodétermination sont les fondements de notre pays. Ils font de la Suisse un lieu unique de sécurité, de liberté et de bien-être.

niveau international – la Suisse, une île grotesque qui doit se battre avec une foule de problèmes répugnants et dont l'image se ternit.»

Une Suisse performante et des Suisses heureux

Le «World Happiness Report 2017» de l'ONU marque un contraste étonnant avec ces appréciations négatives. Selon cette enquête, la Suisse est le quatrième pays le plus heureux du monde après la

Norvège, le Danemark et l'Islande. Quelle que soit la manière dont a été composée cette image, le fait est que les forces et les particularités de la Suisse sont toujours les mêmes: neutralité, sécurité, paix, qualité ordre, propreté, solidarité, démocratie et liberté d'opinion. Autre phénomène relevé par de nombreux observateurs: la notion de patrie s'éveille à nouveau et avec elle la fierté d'appartenir à un pays comme la Suisse.

Le pays des mythes patriotiques ou de l'acte d'origine déclenche, selon le point de vue de l'observateur, de l'admiration ou de la jalousie. Les succès des produits suisses sur les marchés internationaux, par exemple les machines de précision, les biotechnologies, des services reconnus,

des montres d'une finition et d'une précision uniques ou encore la première place au palmarès des pays les plus compétitifs du monde selon le classement du Forum économique mondial, voilà autant de réalités qui font comprendre les causes profondes la réussite du modèle suisse.

Liberté, solidarité et principe de la milice

«La liberté, raison d'être de l'Etat», voilà sans doute la formule la plus concise et la plus marquante décrivant ce phénomène. C'est ainsi qu'Ueli Maurer a expliqué le cas particulier suisse depuis 1291 jusqu'à nos jours. Et le conseiller fédéral UDC de poursuivre: «Nous avons le profond souhait de régler nos affaires nous-mêmes. Cette volonté concerne aussi bien les tentatives étrangères d'influencer notre pays que les conditions régnant à l'intérieur. Nous nous méfions des puissants. Chez nous, on a toujours eu tendance à se débrouiller soi-même et à s'entraider. Le principe de la milice porte et marque notre pays jusqu'à nos jours.» La Suisse, notre patrie, qui était encore il y a deux siècles une terre d'émigration, agit dans la conscience de sa responsabilité, de manière prudente et prévoyante, mais en toute indépendance et souveraineté.

Pierre-André Page, conseiller national, Châttonnaye (FR)



Paysanne et conseillère nationale vaudoise

Alice Glauser

«**En ce début de 2018, notre pays souverain et libre est une terre de paix, pourvoyeuse de travail et respectueuse de ses citoyens, soyons-en reconnaissants et fiers. Il n'est pas admissible cependant que nos autorités veuillent mettre notre liberté en danger par des accords inconsiderés. L'agriculture familiale par exemple ne se remettrait pas d'un accord de libre-échange avec l'Union Européenne.**»

Alice Glauser est née le 14 octobre 1954. Elle s'occupe aujourd'hui de plus de 7000 m² de vigne dans le Nord du Canton de Vaud. Conseillère nationale depuis 2007, elle s'engage tout particulièrement pour la défense des agriculteurs et du monde paysan dans son ensemble.

Alice Glauser, conseillère nationale, agricultrice et vigneronne, Champvent (VD)

Portrait: conseillère nationale et peintre en bâtiment Sandra Sollberger

Sandra Sollberger a été récemment appelée la «multicolore» du Conseil national. «Plutôt colorée que pâlotte», a répondu la sympathique représentante de Bâle-Campagne à cette qualification qui faisait sans doute allusion à son métier et non à ses positions politiques. Sandra Sollberger est en effet peintre en bâtiment avec maîtrise fédérale. Agée de 44 ans, elle est mariée à Simeon avec lequel elle a deux enfants, Florence, 20 ans, et Fabrice, 18 ans. Sandra est directrice et membre du conseil d'administration de la société Sollberger Maler SA à Bubendorf (BL). Fondée il y a 60 ans, cette entreprise familiale occupe aujourd'hui 12 employés et 2 apprentis (6 hommes et 8 femmes), une PME tout à fait typique.

Sandra Sollberger siège au Conseil national depuis 2015. Auparavant elle était députée au Grand Conseil pendant quatre ans et conseillère communale pendant huit ans. A côté de son engagement pour les PME et, plus particulièrement, pour le secteur de la peinture et de la plâtrerie, Sandra Sollberger est active dans de nombreuses associations, notamment de protection de la nature et des oiseaux. Elle est fascinée par l'ornithologie. Ses voisins savent pourquoi elle se faufile parfois discrètement dans son jardin, une paire de jumelles devant les yeux.



Sandra Sollberger, conseillère nationale de Bâle-Campagne, dirige avec son mari Simeon l'entreprise Sollberger Maler SA en tant que troisième génération. Les deux sont peintres en bâtiment avec maîtrise fédérale.



Au fait

La commune d'Oberwil-Lieli est depuis le début de l'année 2018 première au classement fiscal du canton d'Argovie. De 98% à mon entrée en fonction, le taux d'imposition est entre-temps tombé à 57%. Cela n'a été possible que grâce à un contrôle strict des charges sociales. Je suis d'avis qu'il ne faut soutenir que les personnes qui en ont réellement besoin et non pas les individus trop paresseux pour travailler. Les femmes et les hommes qui se lèvent le matin pour vivre doivent récolter les fruits de leurs efforts. En revanche, l'octroi de prestations sociales doit être soumis à certaines restrictions.

Notre commune d'Oberwil-Lieli est aussi première au classement de l'hebdomadaire «Weltwoche» selon la qualité de la vie. Nous avons construit un nouveau bâtiment scolaire, deux nouveaux jardins d'enfants, des logements pour personnes âgées, un nouveau bâtiment pour le service du feu et un équipement de loisirs. Nous avons rénové la maison communale et organisé deux fêtes de village. Pas mal de choses se sont passées durant les vingt années que j'ai siégé au conseil communal, ou que je préside la commune.



Andreas Glarner, conseiller national, Oberwil-Lieli (AG)

Libre circulation des personnes: Le triomphe des syndicats

La libre circulation des personnes met notre marché du travail sous pression. L'Etat restreint de plus en plus la liberté des entreprises et de leurs collaboratrices et collaborateurs. Le marché du travail libéral n'est plus qu'un mythe. Les gagnants sont les syndicats qui étendent leur pouvoir et s'enrichissent au frais des travailleurs. L'initiative de limitation nous libérera de ce carcan et assurera notre prospérité.

Cédant aux pressions de l'UE, la Suisse a accepté en 2002 la libre circulation des personnes avec 15 pays. Entre-temps, l'UE a accueilli 13 Etats supplémentaires. La Suisse donne à chaque ressortissant UE le droit d'immigrer librement et de prendre un emploi en Suisse. Nos salaires, nos prestations sociales et notre prévoyance vieillesse font partie des meilleurs du monde. La Suisse est très attractive, aussi bien pour des professionnels bien formés que pour des personnes peu qualifiées.

Les effets de la libre circulation des personnes

La libre circulation des personnes a massivement entravé la Suisse. Avec chaque extension de cette liberté, la proportion d'étrangers résidant en Suisse augmente. Elle a passé de 20% en 2002 à 25% aujourd'hui. La proportion d'étrangers au chômage est plus que le double de celle des Suisses. En 2016, le taux de chômage chez les Suisses était de 2,4% contre 6% chez les étrangers. La majorité des étrangers travaillent dans la restauration et l'hôtellerie, dans le bâtiment et le commerce de détail. Leur proportion dans ces branches atteint 40%. Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, les étrangers occupés dans ces secteurs et la quote-part d'étrangers ont massivement augmenté. Mais c'est également dans ces branches que le taux de chômage est le plus élevé! Dans le canton du Tessin, le chômage annuel moyen atteint 18% dans la restauration et l'hôtellerie. Dans le secteur du bâtiment, il est même de 25% en Valais et de 8% dans le canton de Zurich. Il y aurait donc bien assez de monde sur place pour travailler dans ces branches. Néanmoins, on fait venir toujours plus d'étrangers en Suisse. Les chômeurs sont payés par les autres. Saviez-vous que les syndicats gagnent directement de l'argent avec chaque chômeur? Les



La suppression de la libre circulation des personnes renforcera la place industrielle suisse. Magdalena Martullo-Blocher, directrice de l'entreprise EMS-Chemie, en est convaincue: «Voilà la seule manière de garantir nos emplois et notre prospérité.»

syndicats font en effet partie des plus grandes caisses de chômage et facturent consciencieusement leurs services de

pas ainsi avant la libre circulation des personnes. Un étranger ne recevait un permis de travail que si le poste ne pou-

dant des décennies et qui était une de ses grandes forces a quasiment disparu. Aujourd'hui, un salarié sur deux est soumis

« Pour réduire la pression sur les salaires, l'Etat a pris des mesures d'accompagnement. Cette intervention a fortement nuit au marché du travail libéral que la Suisse connaissait pendant des décennies et qui faisait sa force. »

conseil, leurs mesures sur le marché du travail et le versement des indemnités de chômage.

Le système imposé par les syndicats

Le nombre d'étrangers pouvant postuler pour obtenir un emploi en Suisse est si grand que les salaires suisses sont forcément sous pression. Les étrangers acceptent des conditions de travail et des salaires moins bons parce qu'en comparaison avec leur pays d'origine ils sont tout de même mieux lotis. Il n'en était

pas être occupé par un travailleur résidant. L'étranger bénéficiait du même salaire que ses collègues suisses.

Il en va tout autrement dans le régime de libre circulation des personnes. Pour atténuer la pression sur les salaires, l'Etat a pris lesdites mesures d'accompagnement. Il s'agit là d'une intervention massive dans le marché du travail qui oblige les salariés et les entreprises de se soumettre à des conventions collectives de travail standardisées. Du coup, le marché du travail libéral que la Suisse a connu pen-

à une convention collective de travail. Un salarié sur quatre travaille même sous une CCT ayant force de loi pour une branche entière. Les salaires minimaux, les horaires de travail, les indemnités, les vacances, etc. sont réglés de manière uniforme et toute concurrence est neutralisée. Et cela bien que le peuple suisse se soit clairement prononcé dans l'urne contre des salaires minimaux imposés par l'Etat et des réglementations uniformes des vacances. Malgré cette standardisation, le nombre de conflits de travail augmente. Les syndicats, qui

prétendent représenter 50% des salariés alors que seulement 15% des salariés sont membres d'un syndicat, exploitent leur nouveau pouvoir pour imposer de nou-

« La libre circulation des personnes nous a apporté une forte hausse du nombre d'étrangers et du chômage. »

velles revendications sociales. Il faut savoir que tous les salariés et toutes les entreprises sont contraints de verser de manière forfaitaire ou par une déduction sur le salaire une dite contribution de solidarité. Ces millions atterrissent dans les caisses des associations patronales et des syndicats, soit plus de 20 millions dans le secteur de la gastronomie et près de 50 millions dans celui du bâtiment!

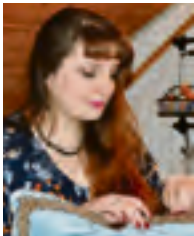
Supprimer la libre circulation des personnes

La libre circulation des personnes nous a apporté une forte augmentation de la quote-part d'étrangers et du chômage. Le marché du travail libéral a été détruit et les rapports de travail ont été centralisés et étatisés. Des revendications de la gauche ont été satisfaites contre la volonté des citoyennes et des citoyens et des conventions de travail ont été imposées à des branches entières sans que les entreprises individuelles et les salariés individuels n'aient eu un mot à dire. Les associations économiques et les syndicats encaissent et les citoyens et citoyennes paient tout en travaillant. Il est grand temps de supprimer ce monstre grâce à l'initiative de limitation! Voilà la seule manière de garantir la prospérité de la Suisse.



Magdalena Martullo-Blocher, conseillère nationale et chef d'entreprise, EMS, (GR)

« Artisane genevoise, je subis de plein fouet la libre circulation. Une concurrence totalement déloyale, soutenue par la majorité des partis. Voilà pourquoi il est nécessaire de donner au peuple et aux cantons la possibilité de se prononcer sur la libre circulation. Ainsi, nous pourrions enfin reprendre le contrôle sur notre marché du travail. »



Marie-Agnès Bertinat, courtpointière indépendante à Genève (GE)

« Nous devons défendre nos traditions, encourager l'agriculture de proximité et la consommation de produits locaux. C'est indispensable à la bonne santé de notre patrimoine et pour le bien commun. Seul l'UDC s'engage dans cette direction et soutien les PME intégrées dans le tissu économique local. »



Anick Badan, propriétaire-encaveuse à Aigle (VD)

« Trop peu de politiciens ont conscience des besoins des PME et des artisans. Avant les élections, tout le monde se prétend spécialiste de la question mais lors des votes, tout est oublié et de nouvelles taxes et charges sont ajoutées. Nous devons soutenir nos entrepreneurs, aussi, je dis stop! »



Conseillère nationale Sylvia Flückiger, propriétaire de Flückiger Holz AG à Schöftland (AG)

« En tant que formatrice d'adultes, je collabore essentiellement avec des PME, en participant à la formation continue de leurs cadres et employés. Je constate que l'UDC soutient et favorise le tissu économique Suisse et ses PME, ce qui maintient et crée de nombreuses places de travail. »



Christina Susanna Darcey, formatrice d'adultes, directrice d'un institut de langues à Fribourg (FR)

« L'UDC est accusée d'être conservatrice. Mais lorsque des syndicats restent attachés à des modèles dépassés et des temps de travail plus adaptés, cela s'appelle du social. Une modernisation de notre code du travail est urgente et indispensable et ne doit plus être repoussée. »



Diana Gutjahr, conseillère nationale, directrice de Ernst Fischer AG à Romanshorn (TG)

La vague des coûts sociaux

Une personne reconnue comme réfugié bénéficie des mêmes prestations de l'aide sociale qu'un Suisse qui a travaillé durant des décennies et payé des impôts dans le pays.



Barbara Steinemann, conseillère nationale, membre de l'autorité sociale de Regensdorf (ZH)

Les prestations de l'aide sociale sont souvent si élevées qu'il ne vaut pas la peine de chercher une activité lucrative. Un jeune Erythréen, par exemple, touche un montant en liquide de 986 francs par mois. Il a en plus droit à un logement et les cotisations aux assurances sociales sont prises en charge par la collectivité. Il dispose ainsi d'un revenu standard de 2600 francs. Pour un ménage de quatre personnes, les prestations sociales atteignent au moins 5000 francs.

Même le dentiste est payé

Sous le titre des «prestations conditionnées par la situation»¹, les communes doivent de surcroît assumer les charges suivantes: dentiste, hygiène dentaire, lunettes, crèche pour les enfants, articles de bébé, ustensiles scolaires, primes, franchises des assu-

rances dommages, ménage et responsabilité civile, meubles, équipements ménagers, frais de déménagement, frais d'avocat, documents officiels, abonnements des transports publics, frais du permis de séjour, frais de déplacement pour l'exercice du droit de visite, leçons de musique. La collectivité paie de surcroît les cotisations AVS/AI. Donc si cette personne arrive en Suisse à l'âge de 18 ans et vit aux frais de l'aide sociale jusqu'à 65

ans, elle touchera une rente AVS sans avoir travaillé un seul jour en Suisse.

L'industrie de l'asile connaît un boom

Les générations précédentes de réfugiés – Vietnamiens, Hongrois, Yougoslaves, etc. – se sont intégrées de leur propre initiative. Aujourd'hui, on assiste à l'émergence d'une véritable industrie de l'asile. Par exemple, un cours d'intégration de la fonda-

tion «Chance» coûte 3385 francs par mois pour apprendre à un réfugié à travailler. Un cours d'alphabétisation est facturé 1375 francs par mois, un entraînement au travail 1700 francs. Même pour un stage pratique, les contribuables paient 1540 francs par mois sans que le succès de l'opération ne soit garanti. Le secteur de l'asile est devenu une branche industrielle à charge des contribuables et des Suisses dans le besoin.

Voici les prestations auxquelles ont droit les réfugiés reconnus en Suisse

Besoins	1 personnes	1 personne + 1 enfant	2 personnes + 2 enfants
Besoins de base	CHF 986.00	CHF 1'509.00	CHF 2'110.00
Loyer y compris charges (montant maximal)	CHF 1'100.00	CHF 1'300.00	CHF 1'600.00
Caisse maladie adultes	CHF 394.00	CHF 394.00	CHF 786.00
Caisse maladie par enfant CHF 85.–		CHF 85.00	CHF 170.00
Cotisations AVS/AI	CHF 45.00	CHF 45.00	CHF 45.00
Prestations conditionnées par la situation ¹	CHF 100.00	CHF 200.00	CHF 300.00
Montant mensuel reçu	CHF 2'625.00	CHF 3'533.00	CHF 5'011.00

¹Aide sociale selon les directives CSIAS. Les loyers des logements s'entendent y compris les charges annexes et se basent sur les règlements communaux. L'exemple choisi ici correspond au prix des logements dans l'agglomération zurichoise.

Au fait

Les coûts de l'aide sociale augmentent massivement. Entre 2005 et 2015, ils ont passé de 1,7 à 2,6 milliards de francs, soit une hausse de 60%. Or, le nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale n'a augmenté que de 12% durant ces dix ans pour passer de 237'500 à 265'600. Près de la moitié sont des étrangers. Nombre d'entre eux n'ont jamais travaillé et payé des impôts en Suisse. La hausse des prestations sociales doit être assumée par les contribuables des cantons et des communes qui subissent une augmentation constante de leurs charges.

Felix Müri, conseiller national, Emmen (LU)



Suisse-UE: renoncer à sa capacité d'agir, c'est perdre la partie

Il y a 25 ans le peuple suisse a décidé de conserver sa capacité d'agir en refusant le traité EEE/UE. Une marge de manœuvre indépendante et l'autodétermination sont des biens extrêmement précieux. Leur sauvegarde est la tâche première d'un pays souverain. Or, ces biens sont aujourd'hui en danger.

Il s'agit aujourd'hui, comme il y a 25 ans, d'empêcher l'adhésion de la Suisse à l'UE. Le Conseil fédéral avait à l'époque clairement exprimé son objectif dans son message adressé au Parlement: «Notre participation à l'EEE ne constitue pas le dernier mot de notre politique d'intégration. Elle doit être considérée dans le cadre d'une stratégie européenne qui se déroulera en deux phases et dont le but est l'adhésion pleine et entière de la Suisse à la CE.»

Bruxelles décide

Aujourd'hui, la classe politique nous pousse dans la même situation. La Suisse doit-elle se rattacher définitivement à l'UE? L'UE commandera-t-elle à l'avenir en Suisse? Bruxelles entend atteindre cet objectif par le biais d'un dit accord-cadre institutionnel. Et la classe politique, comme de coutume, lui cède et satisfait ce souhait monstrueux. La Suisse serait contrainte de reprendre automatiquement du droit UE sans que le peuple et les cantons n'aient un mot à dire. Ces prescriptions UE vont de l'immigration au commerce de marchandises, en passant par l'agriculture, les transports terrestres et aériens, etc. Les lois concernant la Suisse seraient à l'avenir faites à Bruxelles et non plus par le Parlement suisse et les citoyens et citoyens du pays. L'interprétation des règles serait de la compétence de la Cour de justice UE, donc de juges étrangers. Si la Suisse n'accepte pas une de ces règles, Bruxelles a le droit de prendre des sanctions contre elle. La Suisse devrait renoncer à tous les avantages que lui offre sa situation en dehors de l'UE. Ce traité de soumission sonnerait le glas d'une Suisse autodéterminée et indépendante.

Coup d'Etat par la petite porte

Les principaux profiteurs d'un tel accord seraient les politiciens et les fonctionnaires qui pourraient conti-



L'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher: l'éternel combattant pour l'autodétermination et la liberté de la Suisse.

nuer de voyager vers les lieux de conférence, discuter avec les instances de l'UE et appliquer les décisions de celles-ci sans se préoccuper des intérêts des citoyens concernés. Les entreprises, les cantons et les communes en supporteraient les conséquences. Aujourd'hui déjà, l'administration fédérale et les élus poli-

commerce avec tous les Etats, y compris l'UE. Devant les atermoiements de la classe politique, les citoyens doivent prendre les choses en main et décider dans l'urne.

2. Il faut veiller à ce qu'à l'avenir le peuple suisse ait à nouveau le dernier mot et qu'il ne soit pas mis sur

« Il faut veiller à ce qu'à l'avenir le peuple suisse ait à nouveau le dernier mot et qu'il ne soit pas mis sur la touche par le biais du droit international qui n'a pas de base démocratique. »

tiques tentent d'accaparer le pouvoir. Des décisions du peuple ne sont plus respectées. Le Tribunal fédéral place le droit international au-dessus du droit suisse démocratiquement légitimé par le peuple. Malgré des décisions claires et nettes du souverain, les étrangers criminels ne peuvent plus être expulsés et la Suisse doit subir une immigration énorme.

Le moment est venu d'agir

Que faut-il faire?

1. La Suisse ne doit pas se rattacher à l'UE par le biais d'un accord-cadre institutionnel, mais demeurer un pays ouvert au monde et entretenir des relations neutres et faire du

la touche par le biais du droit international qui n'a pas de base démocratique. L'initiative pour l'autodétermination est une garantie dans ce sens. Donc: oui à l'initiative pour l'autodétermination.

3. La volonté du peuple et des cantons de gérer à nouveau de manière autonome l'immigration doit être enfin respectée. L'initiative de limitation y veille. Elle garantit une immigration modérée pour le bien de la population. Donc: signer l'initiative de limitation (voir la feuille de signatures encartée)! Pour que nos enfants aient aussi un avenir dans la prospérité et la sécurité.

Commentaire

Expulsions: L'arnaque de la clause de protection

En acceptant en 2010 l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels, le peuple suisse a exigé que les étrangers criminels soient systématiquement expulsés. Le Parlement a refusé d'exécuter cet ordre en introduisant dans la loi d'exécution une «clause de protection des délinquants». Les juges ont ainsi la possibilité de définir des «cas de rigueur», donc de renoncer à des expulsions. C'est précisément cet arbitraire des juges que voulaient empêcher les citoyennes et les citoyens. Malgré cette dilution de la décision populaire, on nous a promis une application sévère de la nouvelle loi. En ce qui me concerne, j'en doute. Le groupe parlementaire a demandé au Conseil fédéral à chaque session depuis l'entrée en vigueur de la loi en octobre 2016 combien d'expulsions avaient été prononcées. Il y en a eu juste 14 en 2016. Fin novembre 2017, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a répondu comme suit: «Les données pour l'année 2017 seront analysées en juin 2018 par l'Office fédéral de la statistique.» Or, on a appris entre-temps que la «clause de protection des délinquants» a déjà été appliquée plusieurs douzaines de fois. Comme le craignait à juste titre l'UDC, l'exception est devenue la règle et, une fois de plus, une décision du peuple n'a pas été appliquée.



Jean-Luc Addor, conseiller national, Savièse (VS)



Commentaire

Mauvaise politique d'asile



En vertu de l'accord de Dublin, la Suisse ne devrait accueillir que des requérants d'asile arrivant directement par avion. En effet, la grande majorité des requérants entrent par la voie terrestre dans l'espace UE et doivent donc être enregistrés et leur situation doit être évaluée dans un pays signataire de l'accord de Dublin. Les personnes qui ne se soumettent pas à cette procédure peuvent, selon ce traité UE, être renvoyés dans le pays de premier accueil. Côté suisse, ce principe s'applique en réalité à tous les requérants, puisque la Suisse est entourée d'Etats Dublin, mais il ne fonctionne pas dans la pratique. Néanmoins, Madame Sommaruga accueille des dizaines de milliers de requérants d'asile en Suisse. L'accord de Dublin ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit et nos autorités d'asile échouent lamentablement. Comme si cela ne suffisait pas, la ministre de la justice a commencé à faire venir directement par avion des migrants depuis la Libye. La Confédération agit donc elle aussi comme une organisation de passeurs et déclenchera ainsi de nouvelles migrations massives depuis l'Afrique. L'UDC est seule à combattre cette mauvaise politique d'asile qui durant des décennies va provoquer des coûts récurrents de milliards de francs et ruiner nos communes.



Adrian Amstutz, conseiller national, Sigriswil (BE)

Interview du conseiller national Jean-François Rime, président de l'USAM

Ne mettons pas tous nos œufs dans le panier européen !



Jean-François Rime, conseiller national et chef d'entreprise, met en garde contre une soumission au diktat de Bruxelles par l'assujettissement au système juridique européen. Domicilié à Bulle, il est marié et père de trois fils adultes. Il préside depuis mai 2012 l'Union suisse des arts et métiers.

En tant que président de l'Union suisse des arts métiers, qui compte quelque 300 000 entreprises, vous avez des défis historiques à relever en politique économique extérieure. Que faut-il faire ou ne pas faire pour soutenir la force économique de la Suisse?
A mes yeux, nos forces dans le contexte global sont notre capacité novatrice, notre compétitivité, l'attractivité de notre économie ainsi que l'efficacité et la productivité de nos entreprises. Ces qualités nous permettent de nous élever au-dessus de la moyenne. Elles doivent être sauvegardées et développées. En aucun cas nous ne devons déléguer à l'étranger la responsabilité de notre succès économique. Ce serait désastreux pour nous d'attendre que d'autres résolvent nos problèmes.

Quels sont les principaux points d'intervention de votre stratégie?

Je cite deux points: la force du franc suisse, respectivement la faiblesse de l'euro, et le coût de régulation. La Suisse ne pouvant exercer une influence directe sur les problèmes de l'UE, nous devons intervenir à d'autres niveaux. Les entreprises ont déjà fait des efforts considérables, alors que la politique est en retard en continuant de provoquer des coûts de régulation beaucoup trop élevés. Nous savons au moins depuis 2010 que nous nous handicapons nous-mêmes par cette politique. Les frais de régulation évitables et superflus absorbent quelque 10 milliards de francs de notre produit intérieur brut. Des projets permettant d'atténuer ces handicaps, que nous nous imposons nous-mêmes face à la concurrence étrangère, reposent depuis 2013 dans les tiroirs du Conseil fédéral.

La supposition selon laquelle le Conseil fédéral se concentre avant tout sur les relations avec l'UE est-elle exacte ou cette impression est-elle trompeuse?
Elle est parfaitement exacte! Il est juste

de concentrer l'attention sur l'UE qui est notre principal partenaire commercial et dont la Suisse est également une cliente importante. Nous devons cependant veiller à ne pas accroître notre dépendance de l'UE, car nous risquons ainsi de provoquer une concentration des risques. Les possibilités et les chances économiques de la Suisse dépassent largement l'espace UE. Je rappelle à ce propos que la Suisse a été le premier pays d'Europe à

conclure un accord de libre-échange avec la Chine en 2014.

Comment la politique économique extérieure de la Suisse doit-elle se positionner par rapport à l'UE?

Il s'agit avant tout d'exploiter et de développer les avantages et les bonnes conditions qu'offrent les accords bilatéraux avec l'UE. Les compétences négociatrices de notre diplomatie économique sont plus importantes que jamais. Il ne s'agit pas d'être arrogant et présomptueux, mais de faire preuve d'assurance en nous souvenant de nos forces. Ce n'est que de cette manière que l'autre partie aux négociations nous prendra au sérieux. Un politicien qui accepte tout et n'importe quoi dans des gestes d'obéissance anticipée a perdu la partie avant de pouvoir s'asseoir à la table des négociations à Bruxelles. Les lamentables régulations que nous nous imposons à nous-même, connues sous le vocable de «swiss finish», sont un véritable poison pour notre économie. En jouant constamment les premiers de classe, nous suivons à la lettre ces réglementations qui

nous entravent inutilement – juste pour faire plaisir à nos partenaires dans les négociations. Le principal effet est que nous nous affaiblissons nous-mêmes.

Comment jugez-vous les effets de l'accord-cadre institutionnel que l'UE veut imposer à la Suisse?

Je mets en garde contre une soumission servile au diktat de Bruxelles par l'assujettissement au système juridique européen. Notre marge de manoeuvre globale en serait supprimée et notre position serait durablement affaiblie. Car il est souvent juste et utile que nous agissions autrement que l'UE et que nous nous engagions dans une voie de développement différente. En acceptant un accord-cadre au goût de l'UE, le petit Etat qu'est la Suisse disparaîtrait de l'échiquier international, même sans adhésion à l'UE. Une alternative meilleure consiste à entretenir soigneusement les accords bilatéraux parce que ce système contractuel nous garantit la sécurité du droit. Les accords bilatéraux ont été négociés entre partenaires égaux, où aucun partenaire n'est soumis à l'autre.



La démocratie directe est une épine dans le pied de l'UE.



Saviez-vous que ...

... la Suisse est l'un des principaux partenaires commerciaux de l'UE?

Bien que l'UE fasse du commerce avec le monde entier, la Suisse était également en 2016 le troisième partenaire commercial de l'Union européenne. 7,7% (264 milliards d'euros) du total des échanges de marchandises de l'UE ont passé par la Suisse. Les deux premières places étaient occupées par la Chine (15,2%) et les Etats-Unis (17,7%). La Suisse est donc un partenaire commercial plus important pour l'UE que la Russie (5,5%), la Turquie (4,2%) ou le Japon (3,6%).

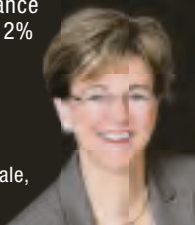
... la Suisse compte plus de chômeurs que l'Allemagne?

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le chômage des jeunes a atteint en moyenne annuelle 8,6% en Suisse en 2016 contre seulement 7% en Allemagne. Le même constat vaut pour le taux de chômage général qui était en 2016 de 5% en Suisse et de 4,1% en Allemagne.

... la Suisse connaît une croissance négative de la productivité depuis l'entrée en vigueur de la complète libre circulation des personnes?

La productivité de la Suisse affiche depuis 2007 une croissance négative. Durant la décennie précédente, nous bénéficions encore une croissance annuelle de près de 2% (BCA Research 2017).

Verena Herzog,
conseillère nationale,
Frauenfeld (TG)



Quelles sont les exigences de l'accord-cadre?

A la fin 2012, l'UE a annoncé à la Suisse qu'elle ne poursuivrait les négociations bilatérales qu'à la condition que la Suisse se rattache plus étroitement à l'UE par le biais d'un accord-cadre institutionnel. En clair: pour avoir accès au marché intérieur de l'UE, notre pays doit accepter sans condition le droit actuel et futur de l'UE et se soumettre aux jugements de la Cour de justice de l'UE. Cette dernière tranche les éventuelles divergences par des décisions sans appel. Si la Suisse ne peut ou ne veut pas appliquer ces jugements, l'UE peut prendre des sanctions (mesures punitives) contre la Suisse. Un tel accord-cadre aurait des conséquences extrêmement graves pour la Suisse:

- Bruxelles décide seule si une loi de l'UE concerne ou non les accords bilatéraux conclus avec la Suisse. La Suisse devrait appliquer toutes les lois de l'UE touchant

aux accords bilatéraux. Les accords bilatéraux répondent au droit en vigueur au moment de leur conclusion. Depuis, le droit de l'UE s'est développé. Selon Bruxelles, plusieurs accords bilatéraux ne répondent plus au droit actuel de l'UE.

- en cas de divergence d'interprétation des accords bilatéraux, la Cour de justice de l'UE tranche seule et sans appel. La Suisse serait contrainte de reconnaître et d'appliquer les jugements d'un tribunal de la partie adverse. Si elle refuse de s'y soumettre, l'UE peut prendre des mesures punitives, appelées pudiquement «mesures compensatoires». Les accords bilatéraux actuels ne définissent pas de tribunaux chargés de trancher des litiges. Les éventuelles divergences sont réglées par la voie diplomatique sans menace de sanction.

- en lieu et place des «milliards pour la cohésion» versés actuellement de manière ponctuelle et facultative en contrepartie à l'accès au marché intérieur UE, la Suisse serait contrainte à des contributions annuelles.

- cet accord-cadre n'est pas un traité conclu entre partenaires égaux, mais constitue en réalité un traité de soumission de type colonial. Bien que tous les détails ne soient pas encore connus, il s'avère aujourd'hui déjà que l'accord impose à la Suisse de nombreuses obligations, mais ne lui donne aucun droit.

Un tel «accord d'amitié» visant à intégrer la Suisse dans le système de l'UE n'est pas compatible avec la démocratie directe qui régit l'Etat suisse. Il doit donc être combattu vigoureusement par le peuple et les cantons, l'instance politique suprême de notre pays.

A chaud!

Pourquoi offrir un milliard à l'UE?



Jean-Claude Juncker, président de la Commission UE, a fait une visite d'Etat à la Suisse en novembre dernier. Tout allait pour le mieux, en apparence du moins. La présidente de la Confédération Doris Leuthard était pleine d'enthousiasme. Jean-Claude Juncker susurrerait des douces paroles d'amitié et parlait du beau temps. En contrepartie, le Conseil fédéral lui a promis un petit cadeau de 1,3 milliard de francs et Madame Leuthard a affirmé fièrement que ce don n'était pas lié à des intérêts, donc que la Suisse ne demandait aucune contrepartie.

Abattue en plein vol

La suite, on la connaît: la diplomatie leuthardienne basée sur des cadeaux financiers a volé en éclat. Le cadeau n'a rien rapporté. Gueule de bois à la Berne fédérale. Les déclarations lénifiantes de Juncker ont été suivies par un coup de poignard dans le dos de la présidente de la Confédération. Bruxelles – qui s'en étonnera? – ne donne pas dans la politique d'amitié, mais défend âprement ses intérêts. Le petit copain bruxellois de Madame Leuthard veut imposer par la force le mariage institutionnel de la Suisse avec l'UE et soumettre notre pays aux juges UE.

Chantage

Concrètement, l'UE exige que la Suisse reprenne à l'avenir automatiquement le droit UE. En cas de divergence d'opinion, la Cour de justice UE tranchera. Si la Suisse refuse, Bruxelles menace de prendre des mesures discriminant la place financière helvétique. Au moins savons-nous maintenant ce que l'UE de Monsieur Juncker entend par amitié: c'est l'amitié d'un parain mafieux qui te casse amicalement le bras si tu t'opposes à ses exigences.

Tromperie

La Suisse fait aujourd'hui les frais du double jeu que le Conseil fédéral et ses diplomates jouent depuis des années: d'un côté, on promet à Bruxelles qu'on finira bien par rapprocher et faire entrer la Suisse rebelle dans l'UE par la voie bilatérale, de l'autre côté et face au public suisse, on assure que l'objectif final n'est rien d'autre que l'indépendance bilatérale. L'UE a forcément fini par se rendre compte de cette tromperie et elle est furieuse. On peut même la comprendre.

Et la suite des événements?

Quelle sera la suite des événements? Il est grand temps que le Conseil fédéral parle clairement à l'UE: la Suisse veut de bonnes relations avec l'UE, mais elle ne veut pas adhérer à l'UE et elle ne veut pas être encadrée par l'UE. Elle ne veut pas reprendre automatiquement du droit UE et reconnaître des juges étrangers. Nous ne voulons pas non plus distribuer 1,3 milliard de francs à des pays qui, grâce à ce sponsoring, peuvent baisser leurs impôts pour attirer nos entreprises chez eux. Et nous voulons gérer nous-mêmes l'immigration sur notre territoire.

Non à un mariage forcé

L'UE n'entendra pas avec plaisir ces déclarations, mais cela n'est pas trop grave. L'UE exige beaucoup de choses de la Suisse, mais la Suisse ne réclame rien de ce que pourrait lui donner l'UE. Voici donc nos conseils à la Berne fédérale: respirer à fond et demeurer ferme; oui à de bonnes relations, mais non à un mariage forcé avec l'Union européenne. Monsieur Juncker supportera cette offre amicale.

Roger Köppel,
conseiller national,
éditeur et rédacteur
en chef de
la «Weltwoche»,
Küssnacht (ZH)



Gagnez
ce concours
pas trop sérieux

Jouez maintenant sur:
www.udc.ch/concours

Testez votre connaissance de l'UDC

1. Quel est le logo de l'UDC Suisse?



- ☐ **MA** Lune ☐ **AUT** Soleil ☐ **EL** Etoile

2. Que signifie UDC?



- ☐ **UO** Union dominicale craquante ☐ **GI** Union des cracks ☐ **OD** Union démocratique du centre

3. Pour quels thèmes l'UDC s'engage-t-elle tout particulièrement?



- ☐ **ÉTE** Liberté et indépendance ☐ **BAI** Redistribution et réglementations étatiques ☐ **ITZ** Adhésion à l'UE

4. Quel anniversaire avons-nous pu fêter le 6 décembre 2017 grâce à l'UDC?



- ☐ **BLA** 25 ans Liberté d'opinion ☐ **OPI** 25 ans 1er août férié ☐ **RMI** 25 ans Non à l'EEE

5. Quels sont les conseillers fédéraux UDC actuellement en fonction?



- ☐ **YO** Adolf Ogi et Christoph Blocher ☐ **NAT** Ueli Maurer et Guy Parmelin ☐ **AH** Christa Rigozzi et Linda Fähr

6. Quel événement a conduit à la fondation de l'UDC?



- ☐ **ION** Fédération des partis paysans en 1971 ☐ **LAR** Fondation du club de youtze Seerose, 1952 ☐ **UPF** Bataille de Morgarten, 1315

Inscrire ci-dessous à la suite les caractères en rouge.

Mot de la solution:

- 1^{er} prix:** visite guidée du Palais fédéral pour 4 personnes avec un parlementaire au choix, puis repas de midi
2^e prix: panier paysan garni de produits régionaux d'une valeur de 300 francs
3^e prix: bon d'une valeur de 200 francs pour un brunch au Stockhorn, la montagne près du domicile d'Albert Rösti, président de l'UDC Suisse

Participez en ligne à l'adresse www.udc.ch/concours ou notez votre adresse ci-dessus, découpez le talon et envoyez-le dans une enveloppe pour le tirage au sort à l'adresse suivante:
UDC Suisse, Secrétariat général, Case postale, 3001 Berne, tél. 031 300 58 58, fax 031 300 58 59, courriel info@udc.ch



Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

NP Lieu: _____

Courriel / Mobile: _____

ÉDITION NEUCHÂTELOISE

de l'Union Démocratique du Centre du Canton de Neuchâtel • www.udc-ne.ch

Mobilisons-nous

Le mot du Président

Notre canton fait régulièrement la une des médias. Malheureusement, c'est la plupart du temps pour des questions de classements négatifs.

En voici quelques exemples:

➔ **Taux de chômage** le plus élevé de Suisse;

➔ **Fiscalité** des personnes physiques la **plus forte du pays** avec des comptes publics pourtant mal en point;

➔ **Non-respect** par les juges de la loi sur le **renvoi des criminels étrangers** alors que cette loi a été votée plusieurs fois;

➔ **Reconnaissance des communautés religieuses** en refusant au citoyen le droit de référendum;

➔ **Refus du budget 2018** à après plusieurs années déficitaires.

Ces pages cantonales de l'édition spéciale de l'UDC Suisse sont pour nous l'occasion de développer ces cinq thèmes importants de la politique cantonale mais également la politique agricole, la législation sur les armes, etc. Au vu de la situation actuelle du Canton de Neuchâtel, l'UDC y a parfaitement sa place et doit continuer à dénoncer les décisions contestables et rendre attentif la population aux dérives du Conseil d'Etat.

Vous trouverez dans ces pages un formulaire d'adhésion à l'UDC. Nous avons besoin de vous pour défendre nos valeurs au Grand Conseil mais aussi dans les communes. Adhérer à l'UDC, c'est rejoindre le parti des valeurs qui ont fait la Suisse prospère d'aujourd'hui: Souveraineté, autodétermination, liberté, neutralité, libre entreprise, etc.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Stephan Moser,
président de l'UDC du
canton de Neuchâtel



Evolution alarmante de l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel

Le canton de Neuchâtel se distingue depuis de nombreuses années par ses coûts exorbitants de l'aide sociale (aide matérielle). La répartition des coûts est de 40% pour les communes et 60% pour le canton. Au final, c'est à la charge du contribuable neuchâtelois qui n'a malheureusement pas voix au chapitre.



Près de la moitié des assistés sociaux et des chômeurs est étrangère

Selon la commission cantonale de l'action sociale, statistique du 26 avril 2012, les coûts sont les suivants :
2000 = dépense de CHF 34.9 millions
2005 = dépense de CHF 62.1 millions
2010 = dépense de CHF 73.8 millions

Pour l'année 2016, selon les chiffres en notre possession, les coûts dépassent CHF 166 millions, ce qui représente une hausse de 450% en 16 ans. Selon l'office fédéral de la statistique, en 2015, Neuchâtel est au 2^{ème} rang national derrière Bâle-Ville pour la dépense moyenne par habitant. A titre de comparaison, Neuchâtel dépense 3.5 fois plus par habitant que Thurgovie, également canton frontalier.

Pourquoi en sommes-nous arrivés dans une telle situation ?

Les raisons sont multiples, nous allons en traiter quelques-unes.

Le canton de Neuchâtel avec un **taux de divorces proche des 50%** est le plus élevé de Suisse. Une mère de famille qui se retrouve seule avec 2-3 enfants plonge rapidement dans la précarité et l'aide sociale couvre en partie les besoins.

Le taux de chômage est régulièrement le plus élevé du pays, ce qui est un comble pour le canton le plus industrialisé de Suisse. En effet, la libre circulation des personnes et la facilité octroyée aux entreprises pour engager de la main d'œuvres

étrangère (frontaliers) contribuent à cette situation.

Les formations ne sont pas en adéquation avec le tissu industriel du

canton. Durant de nombreuses années, les autorités formaient un grand nombre d'universitaires et favorisaient la formation en école au lieu d'encourager la formation duale (apprentissage en entreprise).

L'accueil trop favorable de nombreux demandeurs d'asile pèse fortement les coûts de l'aide sociale. Le Conseil d'Etat reconnaît que le taux d'insertion dans le marché du travail des réfugiés ayant obtenu le droit d'asile dans le canton de Neuchâtel est d'environ 15%. Cela signifie que

85% des personnes admises à rester dans le canton bénéficieront leur vie durant de l'aide sociale et ensuite des prestations AVS alors qu'elles n'ont jamais travaillé ni cotisé à l'AVS.

La loi sur le renvoi des criminels étrangers n'est pas appliquée. Le Ministère public a indiqué à la RTS avoir renoncé à requérir l'expulsion dans 28 des 49 cas traités (57%) entre le 1er octobre 2016 et le 14 novembre 2017. Cinq renvois ont été prononcés et 16 cas sont encore pendants.

Que faire pour diminuer les coûts dans l'aide sociale ?
Appliquer les lois existantes ans les contourner.

Supprimer le clientélisme, beaucoup trop présent dans le canton.

Expulser les demandeurs d'asile qui n'ont pas obtenu le droit de séjourner dans notre pays.

Diminuer les montants alloués afin de réduire l'attractivité du canton par rapport à ces voisins. Notre voisin le canton de Berne diminue le montant de ces prestations, le canton de Neuchâtel doit procéder de suite une adaptation à la baisse afin de diminuer notre attrait vis-à-vis des «touristes sociaux». Les sanctions introduites en 2017, -15% et de -30% doivent être appliquées avec une plus grande fermeté.

« **L'accueil trop favorable de nombreux demandeurs d'asile pèse fortement les coûts de l'aide sociale** »

La réduction de -30% doit être automatiquement appliquée en de récidive. Il faut appliquer cette citation de Confucius : Quand un homme

a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson.

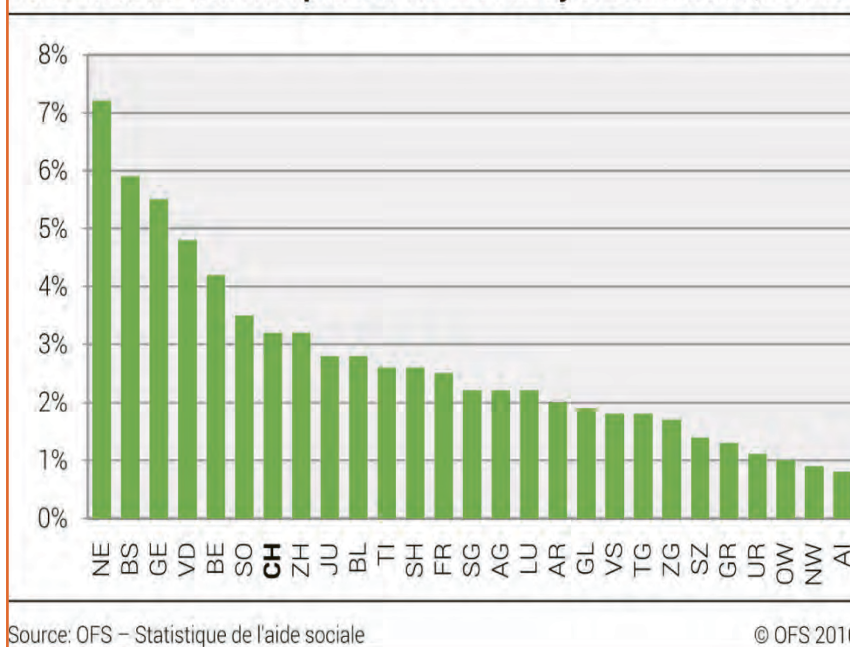
Favoriser la formation duale et limiter au strict nécessaire le travail administratif pour les PME qui forment des apprentis.

Garantir aux citoyens et résidents le droit à n'être ni discriminés à l'embauche, ni privés de leur emploi, ni obligés de consentir à des réductions significatives de leur salaire en raison de l'afflux indifférencié de main-d'œuvre étrangère.

Vous l'aurez compris les solutions existent, ce qui manque à nos autorités c'est la volonté d'appliquer certaines mesures qui ne sont certes pas toujours populaires mais néanmoins utiles et nécessaires pour diminuer les coûts dans l'aide sociale.

Stephan Moser, président de l'UDC du canton de Neuchâtel.

Taux d'aide sociale par canton et moyenne suisse, 2015



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale

© OFS 2016

Avec un taux plus de deux fois supérieur à la moyenne suisse et 1% de plus que le deuxième, le Canton de Neuchâtel est le plus mauvais élève du pays.



Pierre-André Currit, député,
Président du groupe UDC du
canton de Neuchâtel

Non à un budget fantaisiste imposé par la gauche !

Le canton de Neuchâtel n'a pas de budget 2018. Il aura fallu plusieurs années déficitaires pour qu'enfin le Grand Conseil refuse la politique du Conseil d'Etat visant à perpétuer les exercices déficitaires et à creuser continuellement la dette de notre canton.

L'instauration des mécanismes du frein aux dépenses et à l'endettement a été acceptée largement par la population en 2005. Or, à chaque fin d'année, le Conseil d'Etat présente à la Commission des finances un budget qui ne respecte pas ces mécanismes.

Propositions du gouvernement

Procéder à une refonte partielle des mécanismes du frein par le biais d'une révision de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC). Voilà une solution quelque peu alambiquée qui consiste à changer la loi plutôt que d'accepter les contraintes budgétaires. Autre proposition : Plutôt que de limiter les dépenses, le Conseil d'Etat préfère la solution de facilité, celle qui consiste à basculer des points d'impôts des communes au canton.

Vous l'aurez compris, il est plus facile de contourner la loi ou de ponctionner les communes, déjà en difficulté financière, que de prendre ses responsabilités et procéder à des réformes structurelles. Depuis toujours, le groupe UDC exige de l'Etat qu'il adapte ses structures et ses prestations en tenant compte des moyens qu'il a à sa disposition. Lors de l'examen des comptes et des budgets de ces dernières années, nous avons tiré la sonnette d'alarme à maintes reprises, mais en vain.

Faut-il le rappeler ? L'imposition fiscale des personnes physiques du canton de Neuchâtel est une des plus fortes de Suisse. Le canton n'a pas un problème de recettes fiscales, mais bien un sérieux problème de dépenses,

comme le démontrent de nombreuses études économiques.

Bien sûr qu'il faudra faire des sacrifices et diminuer certaines prestations, réduire la masse salariale de la fonction publique et réorganiser les institutions qui bénéficient de subventions. Mais cela demande un courage politique. Or, lorsqu'on constate que la gauche non seulement ne propose pas

« La gauche, non seulement ne propose pas de solution mais refuse les amendements visant à diminuer les charges »

de solutions, mais refuse les amendements visant à diminuer les charges, il ne faut pas s'étonner si les résultats ne sont pas à la hauteur de nos espérances...

Le Conseil d'Etat doit revoir sa copie

Le groupe UDC a refusé en bloc un budget déficitaire de plus de 50 millions de francs, amendé par la majorité de gauche. L'absence de budget se traduit ainsi comme une injonction faite au Conseil d'Etat de limiter les dépenses. Il est d'ores et déjà certain que les socialistes, véritables marionnettes du chef du département des finances, vont revenir avec une initiative visant à assouplir les freins aux dépenses. Avec une telle politique, nous ne sommes pas prêts de recouvrer une santé financière stable.

Nous regrettons qu'un véritable programme urgent d'assainissement des finances reste mission impossible pour l'avenir non seulement de ce canton mais surtout des générations qui vont nous succéder. L'UDC poursuivra sa lutte contre l'endettement et les politiques budgétaires à la petite semaine. Il en va aussi de la santé budgétaire des familles neuchâteloises.



Un budget cantonal ne peut pas se reposer sur la dette et les déficits.

Priorité à une production agricole régionale de qualité

La politique agricole est principalement l'affaire de la confédération, cependant les cantons ont une marge de manœuvre importante. L'UDC souhaite renforcer les exploitations agricoles productrices et créatrices de richesse et diminuer les contraintes administratives. L'agriculture neuchâteloise répond déjà à des exigences écologiques importantes. Les normes pour la détention des animaux et les contraintes écologiques imposées à l'agriculture suisse sont les plus exigeantes au monde.



L'agriculture suisse a besoin de conditions cadres favorables, pas de plus de bureaucratie.

Pour l'UDC, la priorité est de diminuer le travail administratif et promouvoir une agriculture productrice et de proximité, avec pour objectif d'auto-approvisionnement net en denrée alimentaire d'au moins 60 % pour le pays. Une telle politique passe aussi par l'aménagement du territoire.

L'UDC s'engage pour une loi sur l'aménagement du territoire qui permette une exploitation complète et souple des immeubles et installations situés en dehors des zones à bâtir, l'agriculture a besoin de souplesse pour la construction des immeubles agricoles en fonction des productions souhaitées par le marché et adapté aux besoins de la population.

« Le Canton de Neuchâtel doit faire un effort afin de simplifier et réduire la paperasserie qui complique et coûte cher aux familles paysannes. »

Renover au lieu bétonner

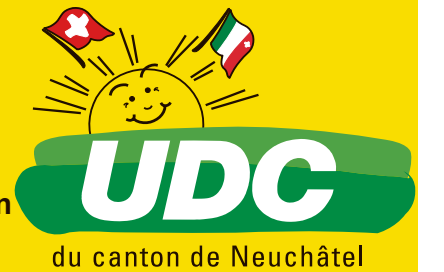
D'autre part, pour les bâtiments existants situés en localité, une transformation répondant aux nouvelles normes est parfois très compliquée et fait l'objet d'oppositions des pouvoirs publics. Des bâtiments restent à l'abandon dans les localités, car les contraintes pour les transformer en logement sont trop lourdes et inapplicables. Il est temps de se réveiller et d'encourager la rénovation des anciennes fermes au lieu de grignoter chaque année des terrains agricoles pour

réaliser de nouvelles constructions. Pour ce faire, le canton et les communes doivent diminuer les contraintes. Le canton de Neuchâtel doit effectuer un effort afin de simplifier et réduire la paperasserie qui complique et coûte cher aux familles paysannes.

Quentin Geiser, député UDC du canton de Neuchâtel



Propositions de L'UDC



- **Diminution et simplification** des contraintes administratives en générale.
- **Facilitation des demandes** et octrois des permis de transformations des anciens ruraux.
- Miser sur la production, la transformation et la commercialisation régionale et **rejeter l'accord de libre-échange avec l'UE.**
- Les denrées alimentaires importées doivent être soumises aux **mêmes exigences** que la production suisse.
- **Opposition à la multiplication de nouvelles directives** et prescriptions concernant la protection des animaux, des eaux et de l'environnement qui provoque une hausse des coûts de production et alourdissent les charges administratives.



Quand l'Etat va-t-il se préoccuper de la question des frontaliers?

Ces derniers temps, l'irritation des citoyens neuchâtelois vis-à-vis des frontaliers qui travaillent dans le canton est bien palpable. Elle ne fait que croître en vue « d'une certaine indifférence » émanant de la part du gouvernement neuchâtelois à non seulement pas souhaiter donner suite aux raisons du mécontentement de ses citoyens mais à maintenir un silence obstiné quant à ses activités dans sa gestion du dossier « Frontaliers ». Actuellement, on pourrait dire que le manque de communication à ce niveau entre le gouvernement cantonal et sa population est impressionnant !

Que dire lorsque l'on constate qu'en arrière plan, toute une structure est mise en place depuis longue date pour encourager et encadrer les frontaliers à venir travailler en Suisse en leur offrant une palette de services par le biais de plusieurs organes comme p.e. le Forum transfrontalier de l'Arc Jurassien (qui compte parmi ses membres collectifs des communes et villes du littoral) et l'Association des Frontaliers Franco-Suisses (membre du Groupement Transfrontalier Européen) qui est en partenariat avec le plus grand syndicat de Suisse, UNIA, qui maintient des sections transfrontalières ?

Que dire lorsque l'on constate que les employeurs se voient offrir des plateformes habilitées avec des services complets pour le recrutement ainsi que pour la gestion du personnel frontalier ?

« Que dire lorsqu'on constate que les employeurs se voient offrir des plateformes avec des services complets pour le recrutement et la gestion des frontaliers? »

Que dire lorsque l'on constate que les frontaliers à la recherche de travail ou travaillant déjà dans le canton, se voient offrir des plateformes habilitées avec des services complets comme p.e. Service Emploi, Service Fiscal, Service Social, Service Assurance Maladie, Service Juridique, Club Frontaliers, etc. ?

Que dire qu'en vue de ce qui précède, il est évident que le gouvernement neuchâtelois ne fait pas face aux changements majeurs infrastructurels et sociaux auxquels la population neu-

châteloise se voit confrontée tous les jours et aussi qu'elle doit subir. Des réflexions demeurant hélas dans le vide....



A la fin de l'année 2016, plus de 12'000 personnes passaient quotidiennement la frontière, avec tous les désagréments que cela engendre notamment sur les routes.

Mais quand même, deux questions importantes se posent, en vue de la situation financière catastrophique du canton, et auxquelles le contribuable neuchâtelois a droit à leurs réponses.

Où est l'argent de l'accord franco-suisse?

Qu'en est-il du remboursement annuel selon l'accord franco-suisse de 1983 qui stipule que le frontalier qui passe la frontière tous les jours est exonéré de l'impôt à la source et que la France rétrocède au pays 4.5 % de son salaire brut ? Le montant, à ce jour, devrait représenter une somme considérable qui servirait à assainir les caisses de l'Etat.

Qu'en est-il du contrôle de la part des Services des Contributions de s'assurer auprès des employeurs locaux qu'ils ont reçu de leur part le formulaire 2041-AS(K) « Attestation de résidence

19.03.2014 du Département fédéral des Finances, sont considérés comme frontaliers les employés qui résident fiscalement en France, qui se rendent tous les jours à leur lieu de travail en

rapport au niveau total de 12'090 au 30.06.16. Cela dit, les Districts de La-Chaux-de-Fonds et du Locle sont les plus touchés en enregistrant les taux les plus élevés de frontaliers, à savoir 4'313 et 3'176 respectivement.

« A la fin de 2016, le Canton de Neuchâtel affiche une population d'environ 178'500 et un total de 12'002 frontaliers! »

Les branches économiques qui enregistrent le plus de frontaliers sont en ordre consécutif :

Le secteur secondaire (p.e. industries manufacturières et autres, fabrications) et le secteur tertiaire (p.e. commerce, transports, hébergement et restauration). L'UDC va poursuivre sa lutte sans relâche contre la libre circulation démesurée, dont le problème des frontaliers n'est qu'un élément. L'initiative populaire lancée par l'UDC Suisse est un signal dans le bon sens

Anne-Marie Ridout, vice-présidente UDC du canton de Neuchâtel



fiscale française des travailleurs frontaliers franco-suisse », dûment rempli et signé, les exemptant à retenir l'impôt à la source lors de l'établissement des salaires des ses employés frontaliers ? (voir lettre-circulaire envoyée aux employeurs de travailleurs étrangers par le Service des Contributions du Canton de Neuchâtel, décembre 2009).

Dans l'espoir que les autorités neuchâteloises montrent une volonté de dialogue en 2018, voici en conclusion quelques statistiques pour mieux discerner l'impact de la présence des frontaliers.

Selon l'accord franco-suisse du 11.04.1983 et selon le courrier du

Suisse (employeur établi dans un canton frontalier) et qui rentrent le même jour chez eux en prenant en compte un trajet raisonnable d'un maximum de 3 h aller/retour.

Le Nord du Canton est le plus touché A la fin de 2016, le Canton de Neuchâtel affiche une population d'environ 178'500 et un total de frontaliers de 12'002.

Au 30 juin 2017, l'Annuaire Statistique du Canton de Neuchâtel relève le nombre total des frontaliers dans le canton à 11'930, dont 7'612 sont des hommes et 4'315 des femmes. Un chiffre qui reste quand même considérable, malgré une légère baisse par

Oui, je deviens membre de l'UDC !

Votre adhésion à l'UDC

Afin de devenir membre de l'Union démocratique du centre, renvoyez-nous le présent formulaire dûment rempli. Vous serez contacté par le responsable de la section régionale ou locale de notre parti.

Nom: _____ Date de naissance: _____

Prénom: _____ Profession: _____

Adresse: _____ Signature: _____

NPA: _____ Localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____



UDC du canton de Neuchâtel

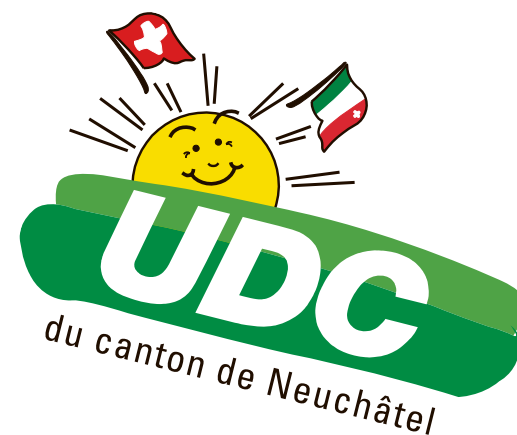
Secrétariat administratif
2117 La Côte-aux-Fées

• CCP 17-130072-5 • www.udc-ne.ch

• secretariat@udc-ne.ch •



www.facebook.com/udcne/





Non à la reconnaissance de l'islam!

L'Islam ne connaît pas la séparation entre l'Etat et la religion et il affirme que l'autorité et le pouvoir viennent de Dieu alors que dans une démocratie comme la Suisse l'autorité et le pouvoir viennent du peuple.



L'Islam est féroceement opposé à l'égalité femme-homme

L'Islam n'est pas seulement une religion, temple du spirituel, en soi, c'est en plus, et surtout, un régime juridique (la sharia) et un mode de vie, espace temporel, qui imposent à ses pratiquants nombre d'obligations de tout type. La séparation du spirituel et du temporel perdure dans l'histoire occidentale, depuis le fameux « rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Ce qui implique que l'Etat, le temporel, n'a pas à s'adapter, en aucun cas, aux religions, le spirituel.

L'Islam est, par essence, conquérant, intolérant (les non musulmans sont des impurs) et veut s'imposer partout là où il y a des musulmans.

Ce qui est inquiétant dans l'évolution de l'Islam, c'est qu'en moins de cinquante ans, on est passé de l'Islam, religion progressiste, où le président Nasser, pratiquant, se moquait, en 1953, du foulard islamique et qui avait, en 1956, donné le droit de vote aux femmes, et où l'on pouvait voir, en 1972, des jeunes femmes en jupe à Kaboul, à un Islam, religion rétrograde et conquérante, dictature religieuse, qui a oublié que le Coran parlait aux Arabes du 7ième siècle et pas aux Européens du 21ième.

L'Islam est en outre féroceement opposé à l'égalité femme-homme, cela se voit dans l'obligation faite « aux bonnes musulmanes » de porter le voile, alors que le port du voile n'a jamais été une obligation canonique, contrairement par exemple au jeûne du ramadan ou aux cinq prières quotidiennes. Pire encore, lorsque le Coran évoque un comportement pudique, il s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes ! L'obligation du voile est porté par le prosélytisme wahhabite et salafiste et leurs dérives, et est devenu un symbole politique et communautariste, une

soumission de la femme à l'homme et donc un refus de l'égalité femme-homme, comme si le salut dépendait d'un morceau de toile ! Ne parlons pas de la polygamie et du mariage forcé de jeunes.

L'enseignement forcené de l'arabe dans les écoles coraniques, même pour des personnes totalement étrangères à

cette langue, est un signe manifeste de refus d'intégration et de communautarisme, totalement opposé à notre système de démocratie.

La réponse à la question est donc clairement non, tant que l'Islam sera noyauté par des rétrogrades wahhabites, frères musulmans, salafistes, djiadistes ou autres.

Il faut savoir aussi qu'il y a des musulman-e-s qui s'affirment citoyen-ne-s suisses, de confession musulmane, et qui sont parfaitement démocrates : le problème est que l'on ne les entend pas.

Pierre Hainard, ancien conseiller communal, La Chaux de Fonds, ancien député NE



Le tir en pays de Neuchâtel, du Roi de Prusse à Bruxelles!

L'esprit suisse, l'esprit républicain est en pleine marche chez les Neuchâtelois; il triomphera. Le Dieu de nos pères, le Dieu qui veille sur les peuples comme sur les individus, ne manquera pas à cette cause, parce qu'elle est belle, parce qu'elle est juste. Oui, confédérés, il arrivera ce jour fortuné où Neuchâtel, dégagé de tout élément hétérogène, chantera avec transport et au même diapason que nous : Honneur, patrie et liberté ! (Souvenirs du Tir fédéral, Lausanne 1836)

Dans le cadre des mesures anti-terroristes prises par Bruxelles en vue d'endiguer la vague d'attentats islamistes, un fort durcissement de la Loi sur les Armes a été imposé à l'ensemble des Etats Schengen, donc à la Suisse. Comme à son habitude, la commission européenne rate lamentablement sa cible, imposant toutes sortes de mesures et chicanes administratives qui n'auront aucun effet sur les attentats, les auteurs se fichant éperdument de nos lois. Il en va par contre tout autrement pour les honnêtes citoyens pratiquant le tir dont la vie pourrait se trouver grandement compliquée.

Tout d'abord, le texte suinte la méfiance que la commission éprouve vis-à-vis du citoyen européen vu non pas comme libre et responsable mais comme un criminel en puissance. Pareille conception contrevient à notre philosophie politique qui veut que l'Etat fasse confiance au citoyen qui, en retour s'en montre digne. Ensuite, pour détenir une arme, il faudrait obligatoirement faire partie d'une société de tir, condition inconstitutionnelle dans la mesure où notre Charte fondamentale prévoit que nul ne peut être contraint à adhérer à une association ou d'y appartenir. Condition suivante, justifier d'une pratique régulière du tir, faute de quoi l'arme serait retirée à son propriétaire. Qu'entend-t-on par régularité ? Combien de tirs annuels seront nécessaires pour remplir cette condition ? Ensuite, qui vérifiera que le tireur s'est bien plié à ce nouveau devoir ?

Bruxelles, bien dans sa tradition, nous propose ici un monstre administratif aussi lourd qu'inutile puisqu'encore une fois, il n'aura aucune incidence sur les terroristes. Même la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police le relève, mettant en évidence

les coûts qu'une telle mesure entrainerait. Autre question pour l'heure sans réponse, qu'advient-il d'une arme détenue par un tireur qui ne remplit plus les conditions requises, peut-être pour raison d'âge ? Que se passe-t-il pour un héritier qui souhaite conserver l'arme en souvenir et non pour le tir ? Verront-ils un jour la police débarquer aux fins de séquestre ? Une indemnité est-elle prévue ? Le cas échéant, qui en fixera le montant ? Qui la paiera ? La question de la garantie de la propriété reste entière. Tout cela reste bien trop nébuleux pour accepter ces lubies liberticides.



Compte tenu de ces éléments,

force est de constater que ces dispositions ne constituent rien moins qu'une attaque frontale contre le tir, ce qui touche tout particulièrement les Neuchâtelois que nous sommes. Dans notre canton, ce sport représente non seulement 40 sociétés rassemblant plus de 1'200 membres auxquels s'ajoutent les tireurs occasionnels mais bien plus encore. Le tir constitue plus qu'un sport, plus qu'une tradition, c'est un élément de notre histoire. Dès 1814, Neuchâtel se trouvait à la fois canton suisse et principauté du Roi de Prusse. Cette situation hybride heurtait fortement les patriotes à la tête desquels figuraient étudiants et tireurs. Dans l'ouvrage évoqué plus haut, on peut lire également ceci au sujet de la quatrième journée : "Cette journée se distingue par les sentiments tout particuliers que

« Dans notre canton, ce sport représente non seulement 40 sociétés rassemblant plus de 1'200 membres auxquels s'ajoutent les tireurs occasionnels mais bien plus encore. »

fait naître la présence des patriotes neuchâtelois (...) fidèles à la Suisse, attachés de cœur et d'âme à la commune patrie, ils ont saisi avec empressement l'occasion de faire une manifestation solennelle de leurs principes républicains et de renouveler en présence de l'élite des confédérés le serment d'être Suisses et rien que Suisses". Lors d'un toast, on put entendre les paroles suivantes : "Mais, confédérés du canton de Neuchâtel, ne désespérez point; la Suisse ne vous abandonnera pas, la cause des patriotes neuchâtelois est celle de la Suisse entière (...) Il faut bien l'ajouter et le dire hautement : l'in-

dépendance de la Suisse ne sera complète que lorsque toutes les parties du sol helvétique seront entièrement affranchies de toute domination étrangère".

« Pour le tir comme pour le reste, il est évident que l'UDC du canton de Neuchâtel ne saurait laisser Bruxelles remplacer le Roi de Prusse, qui, lui au moins, passait pour éclairé. »

Vif succès auprès de la Cour de Prusse qui protesta solennellement contre ces propos séditieux, le gouvernement royaliste allant jusqu'à dissoudre la société des Armes-Réunies de la Chaux-de-Fonds en 1840. Ce n'est que le 1er Mars 1848, suite à la prise du Château par la colonne républicaine au sein de laquelle se trouvaient de nombreux tireurs, que le canton de Neuchâtel finit par rompre le cordon ombilical que le liait encore au souverain prussien. Les patriotes neuchâtelois avaient enfin atteint leur but, être Suisses et rien que Suisses. Chaque année, une marche leur rend hommage et perpétue le souvenir de ces hommes et femmes qui se sont libérés d'une tutelle fâcheuse. Depuis lors, nous profitons nous aussi d'une pratique libérale du tir, conforme à nos traditions. Pour le tir comme pour le reste, il est évident que l'UDC du canton de Neuchâtel ne saurait laisser Bruxelles remplacer le Roi de Prusse, qui, lui au moins, passait pour éclairé.

Yvan Perrin

Juges étrangers

La Cour européenne des droits de l'homme interdit à la Suisse d'expulser un délinquant étranger

Agé de 45 ans, E. avait déposé plusieurs demandes d'asile en Suisse avec sa femme et sa fille. Trois fois, il a été rapatrié dans son pays. Les histoires épouvantables qu'il racontait aux autorités suisses ont à chaque fois été vérifiées par l'ambassade suisse sur place qui a toujours constaté qu'il s'agissait de mensonges. Lorsqu'en 2002 E. est entré pour la quatrième fois en Suisse, il s'était mieux préparé et présentait divers documents prouvant qu'il était persécuté dans son pays. A la demande du Tribunal administratif fédéral (TAF) l'ambassade a vérifié une fois de plus. La conclusion fut la même : les documents étaient falsifiés. Le 7 septembre 2012, le TAF a décidé d'expulser E. car il avait en plus été condamné pour recel, notamment. De l'avis des juges de Strasbourg, la Suisse est allée trop loin dans cette décision. Ils ont estimé que l'expulsion était une mesure trop dure vu les délits peu importants reprochés à E. La Cour a exigé que la Suisse permette à cet homme de vivre en Suisse à proximité de sa femme dont il était pourtant séparé. La Suisse a également été condamnée à verser 5500 francs pour le remboursement de ses frais. (jugement du 8 juillet 2014; M.P.E.V. v. Switzerland; 3919/13)¹.

Cet exemple, parmi d'autres, illustre un phénomène : alors que cela n'était nullement prévu lorsque la Suisse a adhéré à la charte européenne des droits de l'homme en 1974, la jurisprudence de la Cour a graduellement étendu sa propre compétence jusqu'à s'ériger aujourd'hui en chambre d'appel internationale en toutes matières qu'il lui plait de considérer. Le plus paradoxal étant qu'une Cour instituée pour promouvoir la démocratie en Europe, - à une époque où le continent connaissait surtout des dictatures : communistes à l'Est, militaires au Sud - en vienne aujourd'hui à casser la volonté populaire (expulsion des criminels) dans la plus ancienne des démocraties d'Europe.

¹ <http://hudoc.echr.coe.int/sites/eng/pages/search.aspx?i=001-145348#%7B%22itemid%3D%3A001-145348%7D%7D>

Yves Nidegger, conseiller national, avocat, Genève



Au fait

Le droit d'élection et d'éligibilité est un droit fondamental des citoyennes et des citoyens. L'article 21 de la Déclaration générale des droits de l'homme stipule que chaque être humain a le droit de participer aux affaires publiques de son pays de manière directe ou par l'intermédiaire d'un représentant librement élu. Cela signifie aussi qu'il ne doit pas se soumettre aux jugements de juges étrangers. Dans le régime de démocratie directe que connaît la Suisse, les citoyennes et citoyens bénéfi-

cient des plus larges droits de participation politique au monde. Le peuple est le souverain. D'Iran au Venezuela en passant par l'UE, des hommes et des femmes revendiquent à juste titre une plus large participation. Le modèle suisse est souvent cité en exemple. Continuons de jouer ce rôle d'exemple et n'abandonons pas à la légère notre autodétermination!

Barbara Keller-Inhelder, conseillère nationale, Jona (SG)



L'autodétermination renforce l'économie



«Edition Spéciale» en interview avec le conseiller national et chef d'entreprise Franz Grüter, président du conseil d'administration de la société green.ch. Fondée en 1995, Green.ch SA fait aujourd'hui partie des premiers producteurs de services informatiques de Suisse. Franz Grüter est âgé de 54 ans, marié et père de deux filles et d'un fils. Il vit à Eich dans le canton de Lucerne. Engagé dans l'équipe de football FC Lucerne, il suit régulièrement les matchs de ses joueurs favoris. Pour se détendre, il aime se promener dans la nature à bicyclette ou à pied.

Pourquoi le chef d'entreprise que vous êtes soutient-il l'initiative pour l'autodétermination?

Le groupe Green a du succès dans les affaires internationales en offrant l'hébergement de données et des systèmes informatiques en Suisse. Des entreprises du monde entier nous confient leurs données. Lorsque je parle à mes clients internationaux et que je leur demande pourquoi ils viennent chez nous, j'entends toujours le même argument: la Suisse est un pays indépendant, stable et neutre. Nous veillons nous-mêmes à la fiabilité, la sécurité et l'indépendance de notre pays. Voilà des valeurs sur lesquelles repose le succès de la Suisse. Je suis donc profondément convaincu que nous devons protéger et renforcer notre démocratie directe.

Le Conseil fédéral et les associations économiques affirment que cette initiative nuit à l'économie suisse? Qu'en dites-vous?

L'initiative pour l'autodétermination

renforce la sécurité du droit. Elle fixe clairement que la Constitution fédérale est la source suprême du droit suisse et que les décisions du peuple doivent être respectées. Ainsi, notre régime juridique demeure prévisible et ancré dans la société et l'économie. Si la Suisse est économiquement aussi attractive, c'est aussi parce qu'elle offre aux entreprises des conditions-cadres fiables et stables grâce à la démocratie directe. Il ne faut pas que nous abandonnions à la légère ces avantages. Voilà pourquoi nous avons besoin de cette initiative. Chacun doit pouvoir se fier à ce que le Conseil fédéral, les tribunaux fédéraux et le Parlement décident conformément à notre Constitution. Cela n'a malheureusement pas été le cas dans un passé récent.

Cette initiative menace-t-elle la sécurité de planification des entreprises?

Non, bien au contraire. Conséquence du «développement dynamique du droit» et de la manie régulatrice du

Conseil fédéral, la situation juridique actuelle est de plus en plus confuse pour les entreprises en Suisse. Les entreprises ont besoin de fiabilité. La sécurité du droit est un élément essentiel de l'attractivité économique d'un pays. Une situation juridique imprévisible décourage les investisseurs. Or, la démocratie directe assure la sécurité du droit et la stabilité dont nous avons un si grand besoin.

Comment votre famille apprécie-t-elle votre travail politique?

Je n'ai pas besoin de convaincre ma famille. Nous savons tous que si la Suisse a tant de succès, c'est parce que nous pouvons décider librement et indépendamment. De récents exemples nous indiquent que les décisions de Bruxelles prennent un tour de plus en plus centralisateur et ne sont plus comprises par de larges couches de la population. L'autodétermination a des siècles de tradition en Suisse. Impossible d'imaginer notre pays sans sa démocratie directe.

Nous devons maintenir notre système démocratique qui a fait ses preuves

La démocratie directe est un des piliers de notre système politique. Elle est l'expression de l'autodétermination des citoyennes et des citoyens. Mais la démocratie directe est aussi une épine dans le pied des élites politiques et juridiques.

Les trois pouvoirs de l'Etat placent depuis quelques années le droit international au-dessus du droit national. Ils restreignent ainsi le droit de participation politique des citoyens. Récemment, le Tribunal fédéral a même donné la priorité au droit international non impératif par rapport au droit suisse. Jusqu'en 2010 il était évident que des dispositions constitutionnelles qui ne violent pas le droit international impératif doivent être appliquées. Le nouveau régime signifie, par exemple, qu'un chômeur allemand condamné pour actes de violence et présentant de gros risques de récidive ne peut pas être expulsé en Allemagne malgré l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels. L'accord de libre circulation des personnes avec l'UE lui donne en effet le droit de vivre en Suisse.

L'initiative contre l'immigration de masse n'a pas été appliquée
Le Parlement cherche lui aussi à réduire

l'influence du peuple sous le prétexte que la Constitution fédérale est «secondaire» par rapport au droit international (Kurt Fluri, conseiller national PLR). Il a donc refusé d'appliquer la décision des citoyennes et des citoyens qui souhaitent que la Suisse gère à nouveau de manière autonome l'immigration sur son territoire. L'objectif réel du Parlement était d'éviter tout ce qui aurait pu indisposer l'UE. Nous savons aujourd'hui que cela n'a rien rapporté.

L'internationalisation, la principale cause de la surréglementation

L'administration s'aligne, elle aussi, sur le droit international. Sans cesse elle adapte nos prescriptions au droit UE ainsi qu'aux recommandations et rapports d'organisations internationales. L'internationalisation du droit nous apporte de nouvelles prescriptions sur les denrées alimentaires, des



Hans-Ueli Vogt, conseiller national et professeur de droit économique, Zurich: «La priorité du droit international place les citoyens suisses sous la tutelle de l'Etat. Cela doit cesser.»

règlementations supplémentaires dans le secteur financier, des quotes-parts de sexes motivées par le droit humanitaire dans les conseils d'administration et d'innombrables autres restrictions de notre liberté.

L'autodétermination a fait ses preuves

L'autodétermination des citoyens nous a apporté prospérité et paix. Le droit international, en revanche, est une nouvelle arme miracle pour placer sous tutelle et dominer les citoyens. Il nous apporte principalement des inconvénients: de

plus en plus de prescriptions légales, une immigration incontrôlée et la présence de criminels qui peuvent séjourner en Suisse grâce à la libre circulation des personnes. Revenons au système éprouvé de la participation démocratique des citoyennes et des citoyens et disons oui à l'initiative pour l'autodétermination.

Que demande l'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)» déposée en août 2016?

L'initiative pour l'autodétermination vise à rétablir un ordre qui a fait ses preuves. Le peuple et les cantons définissent le droit suprême applicable en Suisse et forment le souverain, le pouvoir législatif suprême du pays. Ils sont le constituant. Sous le prétexte de droit international et des traités de

droit international, les élus politiques refusent d'appliquer la Constitution fédérale. L'initiative pour l'autodétermination rétablit la priorité de la Constitution fédérale sur le droit international. Ce garantit la sécurité du droit et la stabilité, deux conditions essentielles de l'attractivité et du succès de la Suisse.

Nous prenons nos responsabilités

... au Palais fédéral

64 conseillères et conseillers nationaux UDC

Canton d'Argovie



Thomas Burgherr
01.08.1962, Maître-charpentier
Entrepreneur, 3 enfants, Williberg



Sylvia Flückiger-Bäni
01.06.1952, Entrepreneur,
2 enfants, Schöffland



Ulrich Giezendanner
31.10.1953, Entrepreneur,
3 enfants, Rothrist



Andreas Glarner
09.10.1962, Entrepreneur,
2 enfants, Oberwil-Lieli



Hansjörg Knecht
24.03.1960, Entrepreneur,
Leibstadt



Maximilian Reimann
07.05.1942, Dr. iur. Juriste,
2 enfants, Gifp-Oberfrick



Luzi Stamm
09.09.1952, Avocat,
3 enfants, Baden-Dättwil

Canton d'Appenzell Rhodes extérieures



David Zuberbühler
20.02.1979, Entrepreneur,
2 enfants, Herisau

Canton de Bâle Ville



Sebastian Frehner
02.09.1973, Dr. iur., Juriste,
entrepreneur, 1 enfant, Bâle

Canton de Bâle Campagne



Thomas de Courten
29.07.1966, Entrepreneur,
3 enfants, Rünenberg



Sandra Sollberger
27.10.1973, Maître-peintre,
entrepreneur, 2 enfants, Bubendorf

Canton de Berne



Andreas Aebi
26.11.1958, Dipl. agr. Agriculteur,
entrepreneur, 3 enfants,
Alchenstorf



Adrian Amstutz
02.12.1953, Entrepreneur,
3 enfants, Sigriswil



Manfred Bühler
10.04.1979, Avocat, Cortébert



Andrea Geissbühler
03.08.1976, Policière, thérapeute,
3 enfants, Bäriswil



Erich Hess
25.03.1961, Conducteur de
camions, entrepreneur, Berne

Canton de Berne



Nadja Pieren
14.02.1980, Spécialiste de la
conduite, Dipl. spécialiste de la
petite enfance, Burgdorf



Albert Rösti
07.08.1967, Dr. ing. agr. ETH,
Entrepreneur, 2 enfants. Uetendorf



Werner Salzmann
05.11.1962, Dipl. ing. agr. FH,
Chef expert agricole, 4 enfants,
Mülchi



Erich von Siebenthal
30.12.1958, Agriculteur de
montagne, Directeur de remontés
mécaniques, 3 enfants, Gstaad

Canton de Fribourg



Pierre-André Page
19.04.1960, Agriculteur, 3 enfants,
Châtonnay



Jean-François Rime
28.06.1950, Entrepreneur,
3 enfants, Bulle

Canton de Genève



Céline Amaudruz
15.03.1979, lic. iur. gestionnaire
de fortune, Genève



Yves Nidegger
17.05.1957, Avocat, 5 enfants,
Genève

Canton des Grisons



Heinz Brand
06.09.1955, Juriste, Klosters



Magdalena Martullo-Blocher
13.08.1969, lic.oec., Entrepreneur,
3 enfants, Meilen

Canton de Lucerne



Yvette Estermann
26.02.1967, Médecin, 1 enfant,
Kriens



Franz Gräter
29.07.1963, Entrepreneur,
3 enfants, Eich



Felix Müri
22.01.1958, Entrepreneur,
4 enfants, Emmenbrücke

Canton de Nidwald



Peter Keller
22.04.1971, Lic. phil.,
Auteur /journaliste, Hergiswil

Canton de Schaffhouse



Thomas Hurter
01.11.1963, Pilote de ligne,
2 enfants, Schaffhausen

Canton de Saint Gall



Toni Brunner
23.08.1974, Agriculteur,
Ebnat-Kappel



Roland Rino Büchel
08.10.1965, Sportmanager,
Entrepreneur, 1 enfant, Oberriet



Barbara Keller-Inhelder
24.08.1968, Femme d'affaires,
2 enfants, Rapperswil-Jona



Thomas Müller
01.12.1952, lic. iur., Président de
commune, 3 enfants, Rorschach



Lukas Reimann
18.09.1982, M.Law, Juriste, Wil

Canton de Soleure



Christian Imark
29.01.1982, Polymécanicien,
Directeur des ventes, Fehren



Walter Wobmann
21.11.1957, Employé de
commerce, Responsable des
ventes, 3 enfants, Gretzenbach

Canton de Schwyz



Marcel Dettling
01.02.1981, Agriculteur, 3 enfants,
Oberiberg



Pirmin Schwander
28.12.1961, Dr.oec.publ.
Entrepreneur, 2 enfants, Lachen

Canton de Thurgovie



Diana Gutjahr
13.01.1984, Economiste,
Entrepreneur, Romanshorn



Markus Hausammann
20.09.1964, Agriculteur,
4 enfants, Langrickenbach



Verena Herzog
07.02.1956, Puéricultrice / femme
d'affaire, 3 enfants, Frauenfeld

Canton du Tessin



Marco Chiesa
10.10.1974, directeur d'EMS,
2 Enfants,
Lugano

Canton d'Uri



Beat Arnold
24.04.1978, Dipl. ing., Dipl.
ingénierie de gestion, 1 enfant,
Schattdorf

Canton de Vaud



Michaël Buffat
27.09.1979, Responsable
d'agence bancaire, Vuarrens



Alice Glauser-Zufferey
18.10.1954, Agricultrice,
4 enfants, Champvent



Jean-Pierre Grin
16.03.1947, Agriculteur, 3 enfants,
Pomy



Jacques Nicolet
24.10.1965, Agriculteur,
4 enfants, Lignerolle

Canton du Valais



Jean-Luc Addor
22.04.1964, Avocat, 2 enfants,
Savièse



Franz Ruppen
24.02.1971, Avocat et notaire,
Naters

Pour la Suisse...

Canton de Zoug



Thomas Aeschi
13.01.1979, lic. Oec. HSG Harvard
MPA, Consultant, Baar

Canton de Zurich



Hans Egloff
27.11.1959, Avocat, Aesch



Alfred Heer
12.10.1961, Directeur de PME,
Zürich



Roger Köppel
21.03.1965, Journaliste et
rédacteur en chef de la
Weltwoche, 3 enfants, Küsnacht



Thomas Matter
23.03.1966, Entrepreneur,
4 enfants, Zürich



Natalie Rickli
19.11.1976, Consultante en
communication, Winterthur



Gregor Rutz
12.10.1972, lic. iur., Entrepreneur,
Zürich



Jürg Stahl
16.01.1968, Pharmacien, Membre
de la direction, 1 enfant, Brütten

Canton de Zurich



Barbara Steinemann
18.06.1976, lic. iur., Juriste, Watt



Mauro Tuena
25.01.1972, Informaticien, Zürich



Hans-Ueli Vogt
05.12.1969, Professeur de droit
privé, Zürich



Bruno Walliser
11.04.1966, Maître-ramoneur,
2 enfants, Volketswil



Claudio Zanetti
16.06.1967, lic. iur., Consultant en
communication, Gossau

5 conseillers aux Etats

Canton de Glaris



Werner Hösli
30.08.1961, Directeur d'EMS,
1 enfant, Haseln

Canton de Schaffhouse



Hannes Germann
01.07.1956, Economiste de
gestion, 2 enfants, Opfertshofen

Canton de Schwyz



Peter Föhn
11.12.1952, Entrepreneur,
4 enfants, Muotathal



Alex Kuprecht
22.12.1957, Relation-Manager,
2 enfants, Pfäffikon

Canton de Thurgovie



Roland Eberle
07.12.1953, Dipl.ing.agr.,
Entrepreneur, 3 enfants,
Weinfelden

2 conseillers fédéraux



Guy Parmelin
09.11.1959, Chef du Département
fédéral de la défense, de la
protection de la population et des
sports, Bursins (VD)



Ueli Maurer
01.12.1950, Chef du Département
fédéral des finances, 6 enfants,
Wernetshausen (ZH)

... dans les gouvernements cantonaux

23 conseillers d'Etat

Canton d'Argovie



Alex Hürzeler
01.06.1965, Chef du département
de la formation, de la culture et du
sport, Oeschgen



Franziska Roth
01.05.1964, Chef du département
de la santé et du social, 1 enfant,
Brugg

Canton d'Appenzell Rhodes extérieures



Köbi Frei
06.03.1959, Chef du département
des finances, 2 enfants,
Heiden

Canton de Berne



Christoph Neuhaus
10.05.1966, Chef de la direction la
justice, des affaires communales
et des affaires ecclésiastiques,
1 enfant, Belp



Pierre-Alain Schnegg
13.12.1962, Chef de la direction
de la santé publique et de la
prévoyance sociale, 4 enfants,
Champoz

Canton de Bâle Campagne



Thomas Weber
23.11.1961, Chef de la direction
de la santé et de l'économie,
3 enfants, Buus

Canton de Glaris



Marianne Lienhard
17.07.1968, Chef du département
de la santé et de l'intérieur, Elm

Canton de Lucerne



Paul Winiker
13.04.1956, Chef du département
de la justice et de la sécurité,
2 enfants, Kriens

Canton de Nidwald



Ueli Amstad
19.02.1959, Chef de la direction
de l'agriculture et de
l'environnement, 3 enfants, Stans



Res Schmid
25.02.1958, Chef de la direction
de la formation, 2 enfants, Stans

Canton de Saint Gall



Stefan Kölliker
09.09.1970, Chef du département
de la formation, 3 enfants,
Bronschhofen

Canton de Schaffhouse



Ernst Landolt
26.07.1953, Chef du département
de l'économie, 3 enfants,
Rüdlingen



Cornelia Stamm Hurter (à partir de 1.4.2018)
08.11.1961, Chef du département des finances,
2 enfants, Schaffhausen

Canton de Thurgovie



Monika Knill
12.03.1972, Chef du département
de la formation et de la culture,
2 enfants, Alterswil



Jakob Stark
08.09.1958, Chef du département
des finances et du social,
2 enfants, Buhwil

Canton du Tessin



Norman Gobbi
23.03.1977, chef du département
de la justice et de la sécurité,
2 enfants, Quinto

Canton de Zoug



Stephan Schleiss
26.12.1972, Chef de la direction
de la formation et de la culture,
Steinhausen



Heinz Tännler
10.05.1960, Chef de la direction
des finances, 3 enfants, Zoug

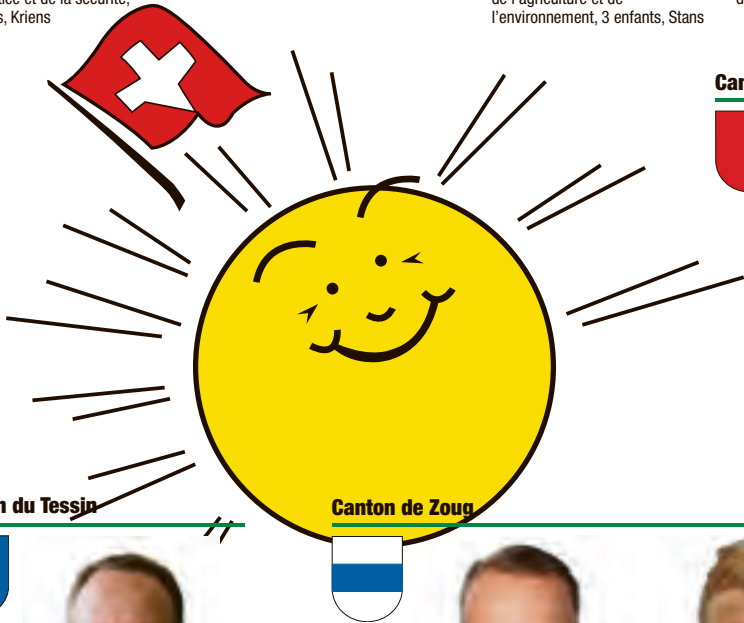
Canton de Zurich



Markus Kägi
25.02.1954, Président du Conseil
d'Etat, chef de la direction des
travaux, 2 enfants, Niederglatt



Ernst Stocker
20.04.1955, Chef de la direction
des finances, 2 enfants, Wädenswil



L'UDC au Conseil fédéral



Guy Parmelin

Né le 9 novembre 1959

Marié

Originaire de Bursins (VD)

Conseiller fédéral depuis 2015

Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

Guy Parmelin a été élu au Conseil fédéral en tant que deuxième conseiller fédéral UDC lors des élections générales au gouvernement de 2015. Dernier élu au Conseil fédéral, il a hérité du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) des mains d'Ueli Maurer.

Guy Parmelin a obtenu un succès politique déjà durant sa première année de fonction en gagnant la votation concernant la loi sur le service de renseignement qui répond à l'accroissement de la menace terroriste. Parallèlement, il a entamé le développement de la défense aérienne basée au sol et préparé la voie au renouvellement de la flotte des avions de combat F/A-18. Guy Parmelin entend également adapter la défense nationale aux nouvelles formes de menace cybernétique. Les premiers jalons ont d'ores et déjà été posés à cet effet. Avec l'arrivée de Guy Parmelin au Conseil fédéral, le gouvernement suisse a bénéficié d'une voix critique supplémentaire face aux options prises en politique d'asile et la migration ainsi qu'en politique européenne.

Jusqu'à son élection au Conseil fédéral, Guy Parmelin exploitait avec son frère la ferme familiale à Bursins dans le canton de Vaud. L'un de ses traits de caractère les plus appréciables est de ne jamais perdre son humour même face à l'adversité.



Comme ministre de la défense, le conseiller fédéral Guy Parmelin ne perd pas une occasion d'entrer en contact personnel avec la troupe.



Le ministre des sports avec l'équipe suisse d'unihockey après la première victoire de celle-ci contre la Suède à Kirchberg.

Ueli Maurer a été élu au Conseil fédéral le 10 décembre 2008 et il a dirigé jusqu'à fin 2015 le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). C'est surtout grâce à lui que le constant démantèlement de l'armée a été stoppé et que la défense nationale reçoit enfin les moyens dont elle a besoin. Comme responsable du DDPS, Ueli Maurer a donné un signal fort en faveur d'une Suisse capable de se défendre.

Le 1^{er} janvier 2016, Ueli Maurer a pris la tête du Département fédéral des finances (DFF). A peine entré en fonction, il a poursuivi son combat pour une Suisse forte et souveraine. Il a défendu avec vigueur la place bancaire et financière suisse contre des attaques étrangères et renforcé ainsi la compétitivité de la Suisse. Chaque habitant de ce pays en profite.

Après un apprentissage d'employé de commerce, Ueli Maurer a dirigé une coopérative agricole. Jusqu'à son élection au Conseil fédéral, il était directeur de l'Union des paysans du canton de Zurich. En dehors de son contexte professionnel, Ueli Maurer est connu non seulement pour se rendre régulièrement à bicyclette à son travail, mais aussi pour apprécier les plaisirs de la table.



Ueli Maurer

Né le 1^{er} décembre 1950

Marié

6 enfants (nés entre 1978–1997)

Originaire d'Adelboden (BE) et de Hinwil (ZH)

Conseiller fédéral depuis 2009 Chef du Département fédéral des finances (DFF)



Ministre des finances averti, le conseiller fédéral Ueli Maurer est un orateur très demandé.



Son entrée au gouvernement fédéral n'a pas modifié le profond attachement d'Ueli Maurer à sa patrie et aux valeurs suisses.

Je m'engage pour une Suisse libre, indépendante et souveraine.

- ☐ Je veux devenir membre de l'UDC dans ma commune/dans mon district/dans ma région.
L'adhésion à un parti politique est comparable à l'adhésion à une association.
- ☐ Veuillez m'envoyer le programme politique de l'UDC Suisse.
- ☐ J'aimerais être informé sur l'actualité de l'UDC, ses communiqués de presse et ses articles. Merci de m'envoyer des newsletter à mon adresse courriel.
- ☐ Je soutiens l'UDC et je verse un don de _____ francs sur le **CCP 30-8828-5** ou sur le compte **IBAN CH83 0023 5235 8557 0001 Y.**
- ☐ Veuillez m'envoyer un bulletin de **versement** de l'UDC Suisse.
- ☐ Je soutiens l'initiative populaire pour une immigration modérée.
Veuillez m'envoyer _____ listes de signatures.

Découper le talon, le glisser dans une enveloppe et l'envoyer à l'adresse suivante:
UDC Suisse, Secrétariat général, Case postale, 3001 Berne, info@udc.ch, téléphone: 031 300 58 58, fax 031 300 58 59.

Nom/Prénom

Rue

NPA/Lieu

Téléphone

Courriel

Date/Signature

